

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE V2.1

1 – Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente détaillent les droits et obligations de la société SWIKLY (ci-après la « Société ») et de tout utilisateur du service Swikly (ci-après le « Service » et l'« Utilisateur ») accessible après téléchargement de l'application sur tout smartphone ou sur le site web responsive www.SWIKLY.com ou via tout autre site web d'un tiers permettant d'utiliser le Service via une API (ci-après désignés indistinctement l'« Application »). Dans ce dernier cas, les stipulations spécifiques de l'Article 18 s'appliqueront à l'Utilisateur concerné.

2 – Définitions

- **Conditions Générales** désigne le présent document ainsi que l'ensemble de ses annexes qui en font partie intégrante ;
- **Swik** désigne tout engagement notifié à un Client pour confirmer la prise en compte de sa demande d'achat, de location d'un bien ou service, ou de versement d'une Caution en lien avec la location d'un bien. Il entraîne, soit la réalisation par la Société d'une pré-autorisation de débit d'un montant déterminé, sans qu'aucun transfert monétaire entre les Utilisateurs n'ait lieu, soit un transfert effectif du montant total des Arrhes ou de la Caution du compte du Client vers le compte porte-monnaie électronique géré par MangoPay et attribué à la Société dans l'hypothèse où le Fournisseur a choisi l'option de transfert effectif décrit à l'article 4. b) ;
- **Utilisateur** désigne toute personne utilisant le Service, à quelque titre que ce soit ;
- **Client** désigne les personnes souhaitant acheter, louer ou déposer une caution par le biais du Service ;
- **Fournisseur** désigne toute personne souhaitant vendre un bien ou un service, louer un bien ou recevoir une caution relativement à la location d'un bien, par le biais du Service ; le Fournisseur peut être une personne physique ou une personne morale ; il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel ;
- **Arrhes** désigne le paiement d'une somme par un Client en vue d'indiquer son intention d'acheter ou louer un bien ou service à un Fournisseur ; les Arrhes ont la qualification d'arrhes au sens de l'article L131-1 du code de la consommation sauf mention contraire des conditions de vente du Fournisseur ;
- **Caution** désigne le dépôt de garantie réalisé par un Client auprès d'un Fournisseur afin de matérialiser la garantie de retour d'un bien en bon état ; la Caution a la qualification de dépôt de garantie au sens classique du terme ; par conséquent les Utilisateurs devront prendre les précautions d'usage pour que ce dépôt de garantie soit efficace, notamment les Utilisateurs procéderont à un état des lieux du bien avant et après la location, ceci afin d'éviter tout litige ;
- **Frais de Services SWIKLY** désigne les frais de services dus par le Fournisseur ou par le Client – selon le cas - à la Société lors de la création d'un Swik ;
- **Montant du Swik** désigne le montant des Arrhes ou de la Caution qui fait l'objet d'un engagement de paiement du fait de l'émission d'un Swik ou d'un transfert effectif du montant total des Arrhes ou de la Caution du Client si le Fournisseur a choisi l'option ; en tout état de cause le Montant du Swik ne peut dépasser deux mille (2000) euros.
- **Frais de Paiement SWIKLY** désigne, en cas d'Encaissement d'un Swik, les frais dus par le Fournisseur à la Société à cette occasion ;
- **Encaissement d'un Swik** désigne le transfert effectif du montant total ou partiel des Arrhes ou de la Caution du Client vers le Fournisseur préalablement sécurisée par un Swik en application de l'article 6.a) ;
- **Paiement Isolé** : désigne le transfert d'argent immédiat d'un Client à un Fournisseur en paiement d'une opération, suite à une demande réalisée sur le Site conformément à l'article 7.d).
- **Commission** : désigne les frais dus à la Société en cas d'utilisation de la fonctionnalité Paiement Isolé.
- **MangoPay** désigne l'établissement de monnaie électronique enregistré au Luxembourg, filiale du Crédit Mutuel, sur lequel la Société s'est adossée pour les besoins du Service en matière de paiement en monnaie électronique ;
- **Durée de Validité** désigne la durée pendant laquelle le Swik émis par un Fournisseur est valide une fois qu'il a été accepté par le Client. Par défaut, la Durée de Validité d'un Swik est de trois (3) mois. Il convient

en tout état de cause que la Durée de Validité couvre la date prévue de la livraison du bien ou de la prestation de service en cas d'achat, ou celle de la fin de la location le cas échéant. En conséquence, le Fournisseur demandant le Swik est seul responsable de la détermination d'une Durée de Validité suffisante au vu de l'opération concernée ;

- **API Swikly** désigne l'interface applicative de programmation mise à disposition le cas échéant pour utiliser le Service à partir de toute autre application, site, ou plateforme, dans les conditions de l'article 18.
- **Permalien** désigne un lien permanent émis par la Société pour le compte du Fournisseur que ce dernier pourra utiliser avec chacun de ses Clients, en lui adressant par courriel au moment de la confirmation de la vente ou de la location, et lui permettant d'accepter le Swik. Chaque clic sur le Permalien engendre les Frais de Service SWIKL au moment de l'acceptation du Swik au sens de l'article 5. Un Fournisseur peut utiliser plusieurs Permalien.

3 – Création et fermeture de compte – révocation d'un compte

Avant de pouvoir utiliser le Service, le Fournisseur doit télécharger l'Application gratuitement ou accéder à l'Application via le Site. Puis il doit s'enregistrer via l'Application et ouvrir un compte à son nom. La création d'un compte est ouverte à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique et à toute personne morale dont le représentant légal dispose d'une pleine capacité juridique, ces personnes devant être titulaires d'une carte bancaire à leur nom. Toute personne ne peut ouvrir qu'un seul compte à son nom sur l'Application. La création d'un compte emporte l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales - en ce compris l'Annexe 1 comprenant les conditions générales et les modalités pratiques de MangoPay -, laquelle est confirmée par l'apposition d'un clic d'acceptation au moment de la création du compte. Les Conditions Générales sont mises à la disposition du Fournisseur au moment de la création de son compte, avant la finalisation du compte et l'acceptation susvisée.

Le Client n'a pas besoin de créer un compte Swikly pour utiliser le Service. Il devra néanmoins procéder à l'acceptation des Conditions Générales lorsqu'il acceptera un Swik dans les conditions indiquées à l'article 5.a/ ci-après et dès lors que les Frais de Service SWIKLY seront mis à sa charge.

L'Utilisateur peut imprimer ou sauvegarder les Conditions Générales au moment où il en prend connaissance. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Dans un tel cas, la Société en informera les Fournisseurs au moment de leur connexion à l'Application et leur demandera une nouvelle acceptation de ces nouvelles Conditions Générales. Les Clients seront informés lors de la nouvelle acceptation d'un Swik. L'Utilisateur qui acceptera les Conditions Générales sous réserve, ou qui n'acceptera pas les Conditions Générales ne pourra pas accéder à l'Application ni utiliser le Service.

Lors de la création du compte, tout Fournisseur qui souhaite utiliser le Service devra se déclarer comme (i) particulier, (ii) professionnel ou (iii) association. Tout particulier ou toute association souhaitant utiliser le Service pour son activité habituelle, devra se déclarer comme « professionnel ». Tout défaut de déclaration de cette qualité sera inopposable dès lors qu'il pourra être démontré, notamment en cas de litige avec un autre Utilisateur ou la Société, que le Fournisseur concerné a effectivement utilisé le Service dans le cadre de son activité professionnelle.

Lors de la création de son compte, le Fournisseur doit fournir l'ensemble des informations identifiées comme obligatoires et le cas échéant les justificatifs afférents. En tout état de cause, le Fournisseur s'engage à fournir des informations exactes et à les mettre régulièrement à jour. Ces informations restent confidentielles hormis celles (i) qui pourraient être exigées par MangoPay pour l'ouverture d'un compte MangoPay, conformément aux conditions MangoPay figurant en Annexe 1 des présentes, (ii) que le Fournisseur a choisi délibérément de conserver visibles et (iii) celles que le Fournisseur est tenu de laisser visibles par l'application de la loi. Par défaut, le prénom et le nom du Fournisseur ou son nom commercial devront dans tous les cas être accessibles pour permettre à son Client d'utiliser les différentes fonctionnalités du Service de manière optimale.

Le Fournisseur qui accepte de lier son compte SWIKLY à d'autres de ses comptes sur les réseaux sociaux, tels que notamment LinkedIn®, Facebook® ou autre, déclare avoir accepté que d'autres informations personnelles puissent être accessibles sans que la Société ne puisse le contrôler ou en être responsable.

Le Fournisseur doit prendre connaissance des conditions générales propres à ces réseaux sociaux qui explicitent l'utilisation des données personnelles des utilisateurs et qui permettent de contrôler les données personnelles qui sont visibles. Le compte SWIKLY de tout Fournisseur lui est personnel : il ne peut en aucun cas le céder à un tiers.

Lors de l'ouverture de son compte SWIKLY, ou lorsque le Fournisseur veut pleinement bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du Service (y compris au moment de la demande d'un Swik conformément aux articles 4 et 5), il devra saisir les informations de paiement de sa carte bancaire. Dans un tel cas, la Société effectue une pré-autorisation bancaire pour un montant de un (1) euro afin de valider que la carte du Fournisseur lui appartient effectivement.

Suite à l'ouverture de son compte SWIKLY, le Fournisseur peut demander à la Société, à tout moment, d'émettre un Permalien. Le Fournisseur pourra mettre à disposition, de chaque Client, un Permalien qui lui sera propre, ce qui permettra au Client d'accepter un Swik. Le fonctionnement et le paiement du Permalien est décrit à l'article 5.c).

Le Fournisseur est averti que s'il met à disposition le Permalien, directement sur son site Internet, il prend le risque que le Permalien ne soit pas utilisé par un client effectif. Le Fournisseur devra assumer financièrement le coût de cette utilisation intempestive par un tiers en payant les Frais de Service SWIKLY, même s'il a opté pour le paiement desdits Frais par le Client.

Le Service reposant sur l'utilisation d'un porte-monnaie électronique MangoPay, le Fournisseur est expressément informé et accepte que la Société utilise un porte-monnaie électronique ouvert à son nom, géré par la société MangoPay, société agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le n°B173459, dont le siège social est situé 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Le Fournisseur accepte les conditions générales et les modalités pratiques de MangoPay (Annexe 1) par le biais d'une case à cocher lors de l'ouverture de son compte SWIKLY. En cas de contradiction entre les conditions générales et / ou les modalités pratiques de MangoPay (Annexe 1) d'une part et les Conditions Générales d'autre part, ces dernières prévalent, sauf disposition légale contraire.

L'ouverture du compte SWIKLY par un Fournisseur est confirmée par l'émission d'un courriel par la Société à destination du Fournisseur. Au surplus, SWIKLY se réserve le droit à sa libre discrétion de demander au Fournisseur tout document et information qu'il jugera utile afin de compléter son inscription, l'obtention de ces documents et éléments pouvant conditionner la création du compte. La collecte de ces informations et documents seront soumises à l'obtention du consentement du Fournisseur et plus généralement aux dispositions de l'article 13 Données Personnelles.

Pendant toute la durée de validité de son compte, le Fournisseur est responsable de la confidentialité de son login et de son mot de passe, de l'utilisation qui est faite de son compte, le Fournisseur prenant toutes les précautions d'usage pour modifier régulièrement son mot de passe. En cas de perte ou de constat d'intrusion sur son compte, le Fournisseur devra modifier sans délai son mot de passe ou respecter la procédure de sécurité proposée par la Société afin de récupérer son login ou mot de passe.

Une fois le compte SWIKLY ouvert, le Fournisseur peut accéder à toutes les fonctionnalités du Service.

Un Fournisseur peut à tout moment décider de fermer son compte : dans un tel cas, il doit adresser un courriel à la Société à l'adresse suivante contact@swikly.com. La date de fermeture du compte est la date de réception du courriel de demande de fermeture par la Société sauf à ce qu'un Swik soit valide au moment de la fermeture. Dans un tel cas, le compte sera fermé à la fin de l'opération concernée par le Swik, ou, le cas échéant, une fois la décision rendue par la Société en vertu de l'article 8.

La Société se réserve le droit de clôturer tout compte SWIKLY resté inactif pendant plus de treize mois, après relance du Fournisseur restée sans réponse.

Tout manquement grave d'un Utilisateur à l'un quelconque de ses engagements au titre des présentes Conditions Générales, non remédié dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception ou d'un email avec accusé de réception de la Société, ouvre droit pour cette dernière à la suspension ou à la révocation du compte de l'Utilisateur concerné, selon la gravité des

faits, ou à l'interdiction d'utilisation du Service le cas échéant. Le courrier ou email précisera les faits reprochés. En outre, tout accès de l'Utilisateur à son compte et / ou aux fonctionnalités du Service est impossible, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt auxquels la Société pourrait prétendre. En cas de trouble ou atteinte manifestement illicite, le délai pour remédier au manquement pourra être plus court.

En cas d'ouverture d'un nouveau compte par un Fournisseur, suite à sa fermeture par ses soins ou par décision de la Société, cette dernière se réserve le droit, à sa discrétion, de réintégrer l'historique dudit Fournisseur avant la fermeture de son compte initial.

4 Demande de Swik

a/ Généralités

Le Swik peut être demandé par le Fournisseur en tant que Swik Arrhes lorsqu'il a pour objet de demander au Client de confirmer un engagement d'achat d'un bien ou d'un service, ou de location d'un bien. Le Swik peut être demandé en tant que Swik Caution lorsqu'il a pour objet de demander au Client de s'engager à conserver le bien loué dans l'état dans lequel il a été reçu.

La demande de Swik est émise par le Fournisseur, via un sms ou un email. Dans tous les cas, le Swik, ou à tout le moins l'email d'accompagnement ou ses pièces jointes, devra contenir les informations essentielles pour identifier le Client et le Fournisseur concernés, ainsi que celles relatives à l'opération envisagée, soit à minima les informations suivantes :

- pour valider un achat : l'identification du Client, l'identification du bien ou service, son prix total, la date de livraison ou de prestation, le Montant du Swik, sa qualité de Swik Arrhes et sa Durée de Validité ;
- pour valider une location : l'identification du Client, l'identification du bien, la durée de la location, les dates et lieu de la location, son prix total, le Montant du Swik, sa qualité de Swik Arrhes et sa Durée de Validité ;
- pour valider la caution : l'identification du Client, l'identification du bien, les dates et lieu de la location, les cas dans lesquels il sera possible de procéder à l'Encaissement d'un Swik (tel que non restitution, dommage au bien, etc.), le Montant du Swik, sa qualité de Swik Caution et sa Durée de Validité ;
- Si le Fournisseur a fait ce choix, il devra indiquer également que les Frais de Services SWIKLY seront à la charge du Client.

Le Fournisseur s'engage en tout état de cause à vérifier lesdites informations et à ce que celles-ci soient conformes aux exigences de l'article L 111-1 du code de la consommation.

Pour que la demande de Swik soit transmise au Client, le Fournisseur doit connaître son numéro de téléphone ou son adresse email.

Le Swik demandé contient nécessairement l'identification du Fournisseur, et l'ensemble des informations obligatoires en application de l'article L111-1 du code de la consommation dès lors que le Fournisseur est un professionnel. Si le Fournisseur n'est pas un professionnel, le Swik contient les nom et prénom du Fournisseur. Le Fournisseur reconnaît que cette divulgation est nécessaire pour permettre la bonne utilisation du Service : il ne peut en aucun cas la remettre en cause ni rechercher la responsabilité de la Société du fait de cette divulgation.

La validation de l'ensemble des informations contenues dans le Swik par le Fournisseur vaut confirmation de la demande du Swik et suppose la confirmation de l'acceptation des présentes Conditions Générales, en particulier l'acceptation, le cas échéant, par le Fournisseur du paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société dans l'hypothèse où le Swik demandé sera accepté par le Client.

L'opération est indiquée sur l'Application comme étant « En attente d'acceptation ».

b/ Option de transfert effectif du montant total des Arrhes ou de la Caution du Client

Lors de la création du Swik, le Fournisseur peut choisir, en option, la possibilité de faire transférer le montant total des Arrhes ou de la Caution du compte du Client vers le compte porte-monnaie électronique géré par MangoPay et attribué à la Société.

Le Fournisseur reconnaît que cette option génère des Frais de Service SWIKLY qu'il consent à payer en acceptant les présentes Conditions Générales.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client les Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes.

Par ailleurs, le Client sera informé qu'un transfert du montant total des Arrhes ou de la Caution sera effectué au moment où il accepte le Swik.

5 Acceptation ou Refus du Swik

Le Client qui reçoit une demande de Swik qui lui est destiné reçoit un email ou un sms contenant les informations relatives au Swik et un lien lui permettant de l'accepter dans un délai déterminé. Cet email ou sms contient également un lien lui permettant de prendre connaissance, télécharger et imprimer les Conditions Générales et le cas échéant les conditions générales de vente ou services du Fournisseur en amont de l'acceptation du Swik. Le Client a en tout état de cause la possibilité d'accepter ou de refuser le Swik :

a/ Acceptation du Swik :

Lorsque le Client souhaite accepter le Swik, il clique sur le lien figurant dans l'email ou le sms qu'il a reçu.

Le Client doit alors (i) valider l'ensemble des caractéristiques de l'opération proposée et du Montant du Swik, (ii) indiquer à minima son nom, prénom, et toutes informations demandées expressément par MangoPay (iii) indiquer son numéro de carte bancaire, et, après en avoir pris connaissance, (iv) accepter les présentes Conditions Générales et conditions générales de vente ou service du Fournisseur en cochant la case à cet effet.

L'utilisation de certaines cartes bancaires ne permet pas d'opérer une empreinte bancaire pourtant nécessaire à l'utilisation du Service. Dans cette hypothèse, pour permettre au Client de finaliser l'acceptation du Swik, le Client pourra choisir l'option suivante : le Client pourra donner son consentement au transfert effectif et immédiat du montant total du Swik concerné. Il sera alors immédiatement débité du montant total, ainsi que, le cas échéant, des Frais de Service SWIKLY afférents qui lui seront indiqués au moment de l'acceptation du Swik.

Un courriel de confirmation d'acceptation du Swik est émis par la Société pour informer les deux Utilisateurs concernés.

En cas d'acceptation du Swik, les deux Utilisateurs concernés n'ont plus la possibilité de remettre en cause les caractéristiques de l'opération proposée : le Client et le Fournisseur sont désormais liés contractuellement pour réaliser l'opération qui apparaît comme « Active » au sein de l'Application : le Swik continue à produire ses effets pour l'ensemble de sa Durée de Validité.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client les Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes Conditions Générales.

L'acceptation du Swik oblige au paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société par le Fournisseur, ou par le Client le cas échéant. Ce paiement aura toutefois lieu chaque fin de mois civil en cas de paiement par le Fournisseur, en une seule fois si d'autres Frais de Services SWIKLY ou Frais de Paiement SWIKLY sont dus, et par débit immédiat en cas de paiement par le Client. Le paiement des Frais de Services SWIKLY peut avoir lieu par débit direct sur la carte bancaire ou prélèvement sur le compte bancaire concerné.

Pour chaque acceptation de Swik, la Société s'engage auprès du Fournisseur à effectuer les vérifications suivantes :

- Vérification de la validité de la carte bancaire utilisé par le Client afin de limiter l'utilisation de cartes volées ou perdues ;
- Vérification de l'identité du porteur de la carte par une demande de code 3DS ;
- Vérification de la date d'expiration de la carte bancaire en cohérence avec les dates de la location de biens ou services prises par le Client auprès du Fournisseur ;
- Vérification du type de carte bancaire utilisé par le Client pour exclure l'utilisation des cartes Maestro et Prepaid qui ne permettent pas de débiter une caution ;
- Vérification total ou partiel du plafond de dépense de la carte bancaire utilisée par le Client.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande d'encaissement validée du Swik, la Société prendra en charge, pour le Fournisseur, la capture des fonds sur la carte bancaire enregistrée par le Client et s'engage à renouveler les tentatives de prélèvement en cas d'échec.

Pour l'accomplissement de ces vérifications et diligences prévues ci-dessus, la Société s'engage à donner ses meilleurs soins. Ces engagements ne sont, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La Société n'apporte aucune garantie de résultat sur ces vérifications et diligences et ne pourra être tenue pour responsable en cas de défaut de paiement du Client.

b/ Refus du Swik :

La demande de Swik peut être ne pas être acceptée par le Client dès lors qu'il constate que les caractéristiques du Swik ne sont pas conformes à ses attentes ou bien s'il n'accepte pas les présentes Conditions Générales ou les conditions de vente ou de services du Fournisseur. Dans un tel cas, le Swik est dit « refusé » et le Client ne doit pas remplir le formulaire ouvert après avoir cliqué sur le lien figurant dans le sms ou l'email reçu : le Client n'indique pas son numéro de carte bancaire et ne procède pas à l'acceptation des Conditions Générales.

Le Swik est par ailleurs automatiquement réputé « refusé » à l'issue du délai d'acceptation, en l'absence d'acceptation expresse par le Client.

En cas de refus du Swik, la Société informe sans délai le Fournisseur. L'opération concernée est alors abandonnée. Les Frais de Services SWIKLY ne pas sont dus.

c/ Acceptation du Swik par le Permalien :

La création du Permalien est demandée par le Fournisseur, à la Société, à tout moment. Le Fournisseur précise à la Société les caractéristiques du Permalien souhaité.

La Société paramètre le Permalien conformément aux caractéristiques transmises par le Fournisseur et lui communique le Permalien en lui indiquant les Frais de service SWIKLY qui resteront malgré tout à sa charge, même si le Fournisseur a demandé la participation du Client aux Frais de service SWIKLY.

Le Fournisseur met à la disposition de son Client le Permalien par email, SMS, sur son site Internet, etc.

Le Client peut accepter le Swik en cliquant sur le Permalien dans un délai déterminé (un an maximum). Le Permalien lui permet de prendre connaissance, télécharger et imprimer les Conditions Générales et le cas échéant les conditions générales de vente ou services du Fournisseur en amont de l'acceptation du Swik. Le Client a en tout état de cause la possibilité d'accepter ou de refuser le Swik.

Dès que le Client clique sur le Permalien mis à sa disposition par le Fournisseur, des Frais de Service SWIKLY s'appliquent. Ces Frais de Service SWIKLY seront mis à la charge du Fournisseur à chaque utilisation du Permalien par l'un de ses Clients ou mis à la charge du Client en fonction de l'option choisie par le Fournisseur au moment de l'ouverture de son compte SWIKLY. Si le Fournisseur a fait le choix de mettre à la charge du Client les Frais de Service SWIKLY, une fenêtre pop-up informera le Client de

l'existence desdits Frais, avant qu'il ne clique sur le Permalien. Le clic sur le Permalien vaudra acceptation du paiement des Frais de Services SWIKLY.

Le Client qui clique sur le Permalien doit ensuite (i) valider l'ensemble des caractéristiques de l'opération proposée et du Montant du Swik, (ii) indiquer à minima son nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone et toutes informations demandées expressément par MangoPay (iii) indiquer son numéro de carte bancaire, et, après en avoir pris connaissance, (iv) accepter les présentes Conditions Générales et conditions générales de vente ou service du Fournisseur en cochant la case à cet effet.

Le Fournisseur reçoit par courrier électronique une confirmation de l'acceptation du Swik et se voit transmettre les informations indiquées par le Client (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone).

Le Permalien peut être annulé à la demande du Fournisseur auprès de la Société ou sur décision de Société à tout moment en cas de non respect des présentes CGV.

L'utilisation de certaines cartes bancaires ne permet pas d'opérer une empreinte bancaire pourtant nécessaire à l'utilisation du Service. Dans cette hypothèse, pour permettre au Client de finaliser l'acceptation du Swik, le Client pourra choisir l'option suivante : le Client pourra donner son consentement au débit immédiat du prix total du Swik concerné et sera immédiatement débité de la somme, ainsi que des Frais de Service afférents qui lui seront indiqués au moment de l'acceptation du Swik.

Un courriel de confirmation d'acceptation du Swik est émis par la Société pour informer les deux Utilisateurs concernés.

En cas d'acceptation du Swik, les deux Utilisateurs concernés n'ont plus la possibilité de remettre en cause les caractéristiques de l'opération proposée : le Client et le Fournisseur sont désormais liés contractuellement pour réaliser l'opération qui apparaît comme « Active » au sein de l'Application : le Swik continue à produire ses effets pour l'ensemble de sa Durée de Validité.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client les Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes Conditions Générales.

L'acceptation du Swik oblige au paiement des Frais de Services SWIKLY liés à l'usage d'un Permalien, à la Société par le Fournisseur, ou par le Client le cas échéant. Ce paiement aura toutefois lieu chaque fin de mois civil en cas de paiement par le Fournisseur, en une seule fois si d'autres Frais de Services SWIKLY ou Frais de Paiement SWIKLY sont dus, et par débit immédiat en cas de paiement par le Client. Le paiement des Frais de Services SWIKLY peut avoir lieu par débit direct sur la carte bancaire ou prélèvement sur le compte bancaire concerné.

6 Clôture d'un Swik

La clôture d'un Swik peut intervenir suite à son acceptation par le Client conformément au paragraphe a) de l'article 5, dans l'un des trois cas suivants :

a/ A l'initiative du Fournisseur par une demande d'encaissement

Le Fournisseur peut décider de réclamer l'encaissement de tout ou partie du Montant du Swik et doit dans ce cas indiquer via l'Application la raison de l'encaissement (non présentation du Client en cas de Swik Arrhes, bien objet de l'opération rendu endommagé autorisant l'encaissement du Swik Cautions), en particulier lorsque cet encaissement est partiel. Une demande d'encaissement par le Fournisseur vaut « Réclamation » à l'encontre du Client. La demande d'encaissement par le Fournisseur vaut acceptation des Conditions Générales et en particulier du paiement des Frais de Paiement SWIKLY par ses soins à la Société.

Dans un tel cas, une confirmation est transmise au Fournisseur et une notification est transmise par email au Client. L'encaissement est en attente et la Société procèdera à l'arbitrage de la Réclamation en agissant en tant qu'amiable compositeur, conformément à l'article 8 ci-après.

Les Frais de Paiement SWIKLY sont dus par le Fournisseur à la Société. Le montant du Swik effectivement payé doit correspondre à l'Encaissement du Swik demandé par le Fournisseur sauf à ce que la Société ait arbitré en application de l'article 8 pour un paiement inférieur. Le paiement des Frais de Paiement SWIKLY aura toutefois lieu par débit direct sur la carte bancaire du Fournisseur ou prélèvement sur son compte bancaire, chaque fin de mois civil, et en une seule fois si d'autres Frais de Services SWIKLY ou Frais de Paiement SWIKLY sont dus.

L'Encaissement du Swik entraîne la clôture du Swik y compris si ledit paiement est partiel conformément à la demande initiale.

b/ A l'initiative du Fournisseur par une demande d'annulation

Le Fournisseur peut décider d'annuler le Swik ce que le Client ne peut en aucun cas remettre en cause. Cette annulation vaut clôture du Swik.

Dans un tel cas, si le Swik était un Swik Caution, cela revient pour le Fournisseur à déchirer le chèque virtuel de caution : le Client en est informé par email et n'est donc plus engagé au titre de l'opération pour le Montant du Swik.

S'agissant d'un Swik Arrhes, l'annulation a pour effet de permettre au Fournisseur de se dédire et, sauf mention contraire des conditions de vente du Fournisseur, l'annulation a la portée prévue au sens des articles L214-1 et L 114-2 du code de la consommation.

Le Fournisseur reste seul responsable de son choix d'annuler un Swik et d'en assumer les conséquences le cas échéant.

Le Fournisseur comme le Client ne pourront en aucun cas tenir responsable la Société des conséquences d'une annulation d'un Swik à l'initiative du Fournisseur.

c/ A l'issue de la Durée de Validité d'un Swik

Tout Swik ayant une Durée de Validité, fixée par le Fournisseur ayant demandé le Swik, le Swik est automatiquement clôturé à minuit le surlendemain du jour de son expiration. Les Utilisateurs sont avertis lors de la clôture du Swik.

7 Conditions financières

a/ Porte-monnaie électronique de la Société

Aux fins de la réalisation des paiements prévus aux présentes Conditions Générales, un porte-monnaie électronique géré par MangoPay est attribué à la Société. Il permet à la Société d'encaisser les Frais de Service SWIKLY et les Frais de Paiement SWIKLY qui lui sont dus par les Fournisseurs ou les Clients utilisant le Service, ainsi que les Commissions le cas échéant.

b/ Acceptation et paiement des Frais de Service SWIKLY et des Frais de Paiement SWIKLY

L'émission d'un Swik par un Fournisseur suppose l'acceptation par un clic des Conditions Générales. Cette acceptation vaut donc acceptation du paiement par le Fournisseur des Frais de Service SWIKLY afférents à l'utilisation de l'Application, dès lors que le Swik sera accepté par le Client – sauf à ce que le Fournisseur ait pris l'option « Client Pay » qui fait supporter les Frais de Service SWIKLY au Client. La date d'acceptation du Swik par le Client vaut date d'exigibilité des Frais de Service SWIKLY.

La demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur, suppose l'acceptation par un clic des Conditions Générales. Elle vaut acceptation du paiement par le Fournisseur des Frais de Paiement SWIKLY afférents à la clôture du Swik, dès lors que le Client aura accepté le paiement effectif du Montant du Swik ou d'un montant inférieur en cas d'arbitrage par la Société en application de l'article 8. La date d'acceptation par le Client du paiement du Montant du Swik vaut date d'exigibilité des Frais de Paiement SWIKLY.

Les montants exacts des Frais de Service SWIKLY et des Frais de Paiement SWIKLY sont indiqués au moment de l'acceptation par le Fournisseur, ou le cas échéant du Client, et sont fonction du Montant du Swik.

Les Frais de Service SWIKLY sont prélevés directement sur le Montant du Swik, et les Frais de Paiement SWIKLY sont prélevés directement sur le Montant du Swik au moment du reversement de ce Montant par la Société au Fournisseur. Le reversement a lieu à chaque fin de mois civil dès lors que les Frais de Service SWIKLY sont dus par le Fournisseur et immédiatement en cas de paiement par le Client. Ils sont soit débités directement sur la carte bancaire soit prélevés.

Le contrat de vente conclu entre la Société et le Fournisseur est un contrat de vente à distance. Toutefois, le Fournisseur, s'il a la qualité de professionnel, reconnaît qu'il ne peut bénéficier du droit de rétractation du fait de cette qualité. Le Fournisseur, qu'il soit particulier ou association ne s'étant pas déclarée « professionnel », a la qualité de consommateur : il reconnaît qu'il ne peut toutefois pas bénéficier du droit de rétractation prévu par les articles L121-16 et suivants du code de la consommation compte tenu du fait qu'il bénéficiera immédiatement du Service rendu par la Société c'est à dire avant même l'expiration du délai de rétractation. Il déclare par conséquent renoncer au bénéfice de ce droit de rétractation.

Le contrat de vente conclu entre la Société et le Client dans l'hypothèse où le Client doit payer les Frais de Service SWIKLY est un contrat de vente à distance. Toutefois, le Client reconnaît qu'il ne peut pas bénéficier du droit de rétractation prévu par les articles L121-16 et suivants du code de la consommation compte tenu du fait qu'il bénéficiera immédiatement du Service rendu par la Société c'est à dire avant même l'expiration du délai de rétractation. Il déclare par conséquent renoncer au bénéfice de ce droit de rétractation.

c/ Encaissement du Swik

Lors de l'Encaissement du Swik, ledit Montant est prélevé directement depuis la carte bancaire de l'Utilisateur concerné, et versé sur le porte-monnaie électronique de la Société. Le Montant du Swik est reversé sur le compte bancaire mentionné par le Fournisseur lors de l'ouverture du compte Swikly, dans un délai raisonnable.

d/ Paiement Isolé

La Société a mis en place une fonctionnalité supplémentaire de Paiement Isolé qui permet à tout Fournisseur de demander le paiement d'un montant à un Client (que ce soit ou non en lien avec une opération ayant fait l'objet d'un Swik). Dans un tel cas, le Fournisseur initie la demande de paiement à distance via l'Application en précisant le prix TTC : le Client reçoit par email ou sms un lien lui permettant de valider le montant de la demande de Paiement Isolé. L'utilisation de l'Application comme moyen de paiement par le Fournisseur entraîne l'acceptation du versement automatique au bénéfice de la Société d'une Commission dont le montant lui sera précisé lorsque le Fournisseur initie la demande de règlement (avant sa propre validation).

Par conséquent, lors du Paiement Isolé, ledit montant est prélevé directement depuis la carte bancaire du Client, et versé sur le porte-monnaie électronique de la Société. Ce montant est reversé par virement sur le compte bancaire du Fournisseur dans un délai de 2 à 5 jours. Les virements hors zone SEPA peuvent générer des frais supplémentaires, qui peuvent être déduits des montants transférés, de la part de la Société et des établissements bancaires. Le Fournisseur peut interroger la Société pour connaître les tarifs spécifiques des virements hors zone SEPA.

Toute facture émise par la Société l'est sous forme électronique, ce que le Fournisseur accepte par l'acceptation des présentes.

8 Procédure de Résolution Amiable

Le présent article 8 vaut convention d'arbitrage entre les Utilisateurs au sens de l'article 1442 du code de procédure civile.

La Procédure de Résolution Amiable a pour objet de permettre aux Utilisateurs d'échanger sur la Réclamation formulée par le Fournisseur, de manière à régler à l'amiable ladite Réclamation.

Dans le cadre de la Procédure de Résolution Amiable, la Société permet aux Utilisateurs d'échanger sur la Réclamation, de soumettre leurs arguments et pièces, le tout par email, en mettant la Société en cc ou en lui demandant d'intervenir et de rendre une décision. Tout Fournisseur peut, à tout moment, demander à la Société d'agir comme arbitre de la Réclamation qu'il a à l'encontre du Client, sous réserve qu'il se trouve dans le cas identifié comme tel à l'article 6 a/.

La Société se réserve le droit de réclamer à tout Utilisateur concerné par la Réclamation tout document supplémentaire lui permettant de rendre une décision.

La Société désignera une personne physique en son sein qui jouera le rôle d'arbitre et rendra sa décision sur la Réclamation concernée sous quinze (15) jours ouvrés.

Les Utilisateurs concernés et la Société en sa qualité d'arbitre agissent avec célérité et loyauté dans la conduite de la procédure.

Sous réserve des obligations légales, la procédure arbitrale est soumise au principe de confidentialité.

La décision de l'arbitre a pour but de favoriser l'émergence d'un compromis acceptable par l'ensemble des Utilisateurs : la décision de l'arbitre sera fondée sur l'équité. La décision de l'arbitre est par conséquent rendue en tant qu'amiable compositeur, en conformité avec les dispositions du code de procédure civile et notamment les articles 1478 et suivants.

La Société notifiera à chacun des Utilisateurs concernés la décision prise par l'arbitre et procédera aux paiements via virements des montants dus en conséquence de la décision : encaissement d'un Montant de Swik et versement des Frais de Paiement SWIKLY le cas échéant.

Tout Fournisseur qui soumet une Réclamation via la Procédure de Résolution Amiable déclare que les éléments qu'il soumet à la Société et par conséquent à l'arbitre sont exacts et complets.

Tout Utilisateur qui souhaite mettre en jeu la Procédure de Résolution Amiable accepte les stipulations du présent article et reconnaît que la décision que rendra l'arbitre sur la Réclamation soumise lui sera opposable et qu'il en acceptera la teneur.

Conformément au règlement européen n°524/2013, tout Utilisateur peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges à tout instant : webgate.ec.europa.eu

Dans le cadre de la Procédure de Résolution Amiable, la Société est tenue à une obligation de moyens et ne peut garantir à chacun des Fournisseurs, Clients et plus généralement Utilisateurs que toute Réclamation aboutira effectivement à une Résolution amiable, ni que les termes de cette résolution seront conformes à ses attentes si la résolution aboutit. La responsabilité de la Société ne pourra être ni recherchée ni engagée, dans ce cadre.

9 Prestations fournies par la Société

La Société fournira au titre des présentes pour la durée des Conditions Générales les Prestations suivantes :

- La gestion des éventuels conflits avec le Client : en cas de demande d'encaissement à l'initiative du Fournisseur dans les conditions définies à l'article 8 ci-dessus ;
- La gestion des incidents de paiement en cas de répudiation de paiement à l'initiative du Client ;

- La gestion du recouvrement en cas de défaut de paiement par le Client : SWIKLY fait appel à une société spécialisée dans le recouvrement. Cette prestation se limite à un certain nombre de pays et n'inclut pas le recouvrement judiciaire ; le Fournisseur s'engage à remettre à la Société la facture émise à l'attention de son Client devant faire l'objet du recouvrement. Le lancement de la procédure de recouvrement amiable est soumise à la transmission de la facture par le Fournisseur à la Société qui s'interdit durant cette phase de procéder elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers au recouvrement de la somme auprès de Client.

Pour l'accomplissement des prestations prévues ci-dessus, la Société s'engage à donner ses meilleurs soins. Les présentes obligations ne sont, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La Société n'apporte aucune garantie de résultat sur ces prestations.

10 Obligations de la Société et responsabilité

La Société ne pourra être tenue responsable de toute indisponibilité de l'Application, du Service ou du porte-monnaie électronique mis à disposition par MangoPay inhérente aux aléas techniques liés à Internet, à un cas de force majeure, se rapportant à la connexion Internet d'un Utilisateur ou à ses équipements, ou à des opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application, du Service ou du service offert par MangoPay. La Société se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès à l'Application ou au Service notamment afin de préserver la confidentialité ou l'intégrité des comptes des Fournisseurs et données conservées en cas d'attaque virale.

La Société met en œuvre les moyens techniques à sa disposition pour maintenir autant que possible l'intégrité et la sécurité du Service et de l'Application et la confidentialité des données personnelles des Utilisateurs. Le Service n'est toutefois pas garanti comme étant exempt d'erreurs, de bugs, vices ou défauts.

Vis à vis d'un Swik Arrhes, la Société ne peut garantir le fonctionnement conforme aux articles L 214-1 et L 214-2 du code de la consommation, le Fournisseur ayant la possibilité de prévoir toute mention contraire dans ses conditions générales applicables à l'opération concernée. Il est donc de la responsabilité du Client de lire attentivement les conditions générales du Fournisseur applicables à l'opération concernée et les rejeter le cas échéant. Vis à vis d'un Swik Caution, la Société garantit l'existence d'une autorisation bancaire de la part de la banque du Client portant sur le Montant du Swik au moment de l'acceptation du Swik par le Client; la Société pourra décider en cas d'incident de paiement, de rembourser au Fournisseur le Montant du Swik. Dans un tel cas une telle opération ne pourra en aucun cas constituer une cession de créance au bénéfice de la Société.

La Société ne saurait être responsable de tout dommage résultant d'une intrusion ou d'un maintien frauduleux d'un tiers sur le compte SWIKLY d'un Utilisateur, d'une extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre par la Société des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique.

La Société ne jouant qu'un rôle de prestataire de services permettant aux Utilisateurs de sécuriser le versement d'une Caution ou d'Arrhes virtuelles, elle ne peut en aucun cas être déclarée comme étant un intermédiaire dans l'opération de vente ou de location d'un bien ou service entre les Utilisateurs, ni comme étant un prestataire de services de paiement ou un établissement de monnaie électronique. Seul MangoPay joue le rôle d'émetteur et de gestionnaire de monnaie électronique au sens de la réglementation.

Elle décline en particulier toute responsabilité concernant (i) la licéité, la sécurité, la conformité, la nature, le contenu et les caractéristiques des biens ou services vendus ou loués par les Utilisateurs, (ii) les conditions de vente ou location appliquées par les Fournisseurs aux Clients, et (iii) toute donnée, information, image ou autre contenu publié par un Fournisseur via l'Application dans le cadre de la fonctionnalité « Petites Annonces », qui porterait atteinte aux droits de tiers ou qui violerait de quelque manière que ce soit la législation en vigueur. En particulier la Société n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle des contenus publiés sur l'Application, n'intervenant qu'en tant que prestataire d'hébergement à cet égard.

En cas de réclamation éventuelle d'un tiers ou d'un Utilisateur concernant tout contenu publié par un autre Utilisateur, une notification devra être réalisée auprès de la Société conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique.

La Société ne saurait être responsable pour tout dommage découlant, pour un tiers ou pour un Utilisateur, de la violation ou du non respect par un autre Utilisateur de l'une de ses obligations au titre des Conditions Générales. En conséquence, en cas d'action ou de revendication d'un tiers à l'encontre de la Société, cette dernière pourra appeler en garantie tout Utilisateur qui, en violant les engagements des présentes Conditions Générales, serait à l'origine des faits reprochés par ledit tiers à la Société.

La Société est responsable vis à vis des Utilisateurs du bon fonctionnement du Service, sauf à ce qu'elle démontre que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Service est imputable à l'un des Utilisateurs, ou à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou à un cas de force majeure.

La Société conservera pendant une durée de dix (10) ans les données afférentes à toute transaction opérée par l'intermédiaire du Service, lesdites données valant commencement de preuve par écrit en cas d'existence d'un litige entre la Société et un Utilisateur, ou entre deux Utilisateurs, ce que tout Utilisateur reconnaît et accepte. La Société pourra par conséquent, dans le cadre d'un tel litige, y compris en cas de saisine de la Société via la Procédure de Résolution Amiable, mettre ces données à disposition de toute personne aux fins de résoudre le litige.

11 Obligations de l'Utilisateur et responsabilité

Tout Fournisseur, qu'il soit ou non un professionnel, s'engage à :

- respecter les dispositions des articles L111-1 et suivants du code de la consommation, ainsi que les articles L121-4 et suivants dudit code concernant les pratiques commerciales trompeuses et les obligations liées à la vente à distance ;
- le cas échéant, mettre à disposition des Clients ses propres conditions générales de vente ou de service préalablement à toute vente ou location, de manière à ce que les Clients agissent en connaissance de cause ;
- préciser dans ses conditions générales de vente le cas échéant, les conséquences d'une annulation vis à vis du versement d'arrhes, de telles stipulations étant appliquées intégralement au Swik Arrhes en cas d'annulation ;
- de manière générale, respecter l'intégralité des dispositions légales applicables à son activité et garantir la Société contre tout recours à cet égard.

Dès lors que le Fournisseur a donné l'ensemble des informations concernant une opération à un Client et qu'un Swik a été demandé, les conditions de l'opération (prix, durée, dates, caractéristiques du bien ou service, etc.) ne pourront plus être modifiées par le Fournisseur. Le Fournisseur reconnaît que toute modification des caractéristiques de l'opération ouvre le droit pour le Client à annuler tout Swik et à n'être tenu à aucun paiement quel qu'il soit, conformément à la loi.

Tout Fournisseur reste seul responsable à l'égard d'un Client de la disponibilité d'un bien ou d'un service proposé via le Service, des modalités de l'opération proposée via le Service, opération à laquelle la Société n'est aucunement partie, son intervention se limitant à fournir le Service permettant le dépôt de Cautions ou d'Arrhes dématérialisées.

L'Utilisateur reste responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et / ou sociales et de tous les paiements et cotisations, taxes, impôts, de quelque nature que ce soit, qui lui incombe en relation avec la vente ou location de bien ou services via l'utilisation de l'Application. En aucun cas la responsabilité de la Société ne peut être engagée à ce titre.

Lors de l'utilisation du Service, le Fournisseur s'engage à modérer son langage et à ne pas divulguer ou publier de contenus (propos, images, vidéos, liens, etc.) :

- de nature publicitaire, ou promotionnel, pour des produits ou services réglementés ou illicites,
- contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et / ou non conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- à caractère diffamatoire, injurieux, outrancier, mensonger discriminatoire, ou calomnieux à l'égard d'un Utilisateur, tiers ou de la Société,

- à caractère raciste, xénophobe, négationniste, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle vraie ou supposée, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, ou une religion déterminée,
- contenant des virus, ou tout programme informatique de nature à perturber, interrompre, détruire en tout ou en partie l'Application et / ou le Service.

De même, l'Utilisateur ne peut publier de contenus portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, portant atteinte à la vie privée ou à l'intimité de la vie privée, portant atteinte à l'image d'une personne ou à la notoriété ou réputation d'une entreprise.

En particulier, l'Utilisateur déclare ne divulguer ou publier que des contenus dont il est propriétaire et titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents, ou, à défaut, dont il a obtenu préalablement les droits de propriété intellectuelle de l'auteur ou de son titulaire initial. L'Utilisateur déclare avoir fait son affaire de toute autorisation ou cession qui lui serait utile pour l'usage des images, marques, vidéos au sein de ses contenus publiés, ainsi que du paiement de toute somme qui serait due (y compris dans le futur) à toute personne à ce titre, y compris à toute personne dont l'image est reproduite au sein de ces contenus. A cet égard, l'Utilisateur remettra tout document écrit en justifiant à première demande de la Société.

L'Utilisateur déclare qu'il ne publie ni divulgue aucun contenu de nature confidentielle ou dont la publication constituerait la violation d'un engagement contractuel vis-à-vis d'un tiers.

L'Utilisateur garantit la jouissance paisible et entière des contenus à la Société, tant du fait de tiers que de son fait, et prendra à sa charge tous frais qui découleraient d'une action d'un tiers à l'encontre de la Société du fait de l'usage de ces contenus.

Tout Utilisateur renonce à exercer tout recours contre la Société dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de la publication, l'utilisation ou de l'exploitation de ses propres contenus qu'il aura publiés via les fonctionnalités de l'Application.

L'Utilisateur devra être vigilant lors de la création d'un lien hypertexte de manière à respecter l'ensemble des obligations ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, l'Utilisateur renonce à toute action à l'égard de la Société :

- sur le fondement d'une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, dès lors que les présentes Conditions Générales sont respectées par la Société,
- en cas de litige avec un autre Utilisateur.

Tout Utilisateur garantit la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le compte bancaire rattaché à son compte SWIKLY du fait de son inscription. Il s'engage par conséquent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que son compte bancaire présente les fonds nécessaires aux opérations qu'il entend réaliser via l'utilisation de l'Application.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'assurer que ses équipements et sa connexion internet sont suffisants pour accéder à l'Application et / ou au Service. Chaque Utilisateur reste responsable à tout moment de l'usage de son compte SWIKLY, de son login et de son mot de passe.

Tout Utilisateur reconnaît qu'il est interdit de réaliser toute action de nature à interrompre le Service, à restreindre sa disponibilité, à empêcher sa continuité. Toute intrusion, ou tentative d'intrusion, dans l'Application, détournement de données, atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification du Service et plus généralement tout manquement aux présentes Conditions Générales ouvrent droit à la Société de poursuivre l'Utilisateur.

Tout Utilisateur qui constaterait un abus ou une violation des engagements pris par chaque Utilisateur au titre des présentes Conditions Générales s'engage à le signaler sans délai à la Société par email à l'adresse : contact@swikly.com

12 Propriété intellectuelle

Le Service, les fonctionnalités qui y sont proposées ainsi que l'Application et tous les éléments les constituant sont la propriété pleine et entière de la Société, en ce compris les droits de propriété intellectuelle y afférents.

La Société concède à tout Utilisateur une licence limitée, personnelle, non transmissible et non exclusive, gratuite, aux fins de télécharger, installer et utiliser une copie de l'Application sur tout appareil mobile ou ordinateur. Tout autre usage est expressément exclu.

13 Contestation d'une opération par un Utilisateur

Dans le cas où un Utilisateur nie avoir autorisé le Paiement d'un Swik par l'intermédiaire du Service, il devra se conformer à l'article L133-23 et suivants du code monétaire et financier. Il pourra saisir le service clients de la Société à l'adresse suivante, laquelle devra lui répondre dans les quinze (15) jours ouvrables : SWIKLY, 12 rue de la Barre, 69002 Lyon, FRANCE – contact@swikly.com

La Société pourra transmettre à MangoPay l'ensemble des preuves de l'acceptation de l'opération par l'Utilisateur, ce que l'Utilisateur accepte.

L'Utilisateur dispose de treize mois suivant la date du débit pour agir concernant tout Paiement d'un Swik non autorisé. S'agissant de la contestation du Paiement d'un Swik par l'Utilisateur mais dont le montant exact n'était pas défini ou dont le montant n'était pas celui auquel l'Utilisateur pouvait s'attendre, la contestation doit être transmise par l'Utilisateur dans les huit semaines suivant l'exécution du Paiement du Swik.

En cas de perte ou vol des logins et mots de passe permettant d'utiliser son compte SWIKLY, toute opération non autorisée effectuée avant la notification de l'opposition sera à la charge de l'Utilisateur concerné, dans la limite de 150 euros. La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée en cas de faute de l'Utilisateur, négligence grave ou manquement volontaire, mauvaise foi ou transmission tardive de sa contestation.

Si l'opération n'a pas été autorisée par l'Utilisateur et que la contestation est reconnue légitime, le remboursement de la somme concernée sera effectué dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la contestation.

14 Données personnelles

a/ Collecte de données, Finalité de Traitement et Identité du Responsable de Traitement

La Société procède à la collecte de données et informations personnelles concernant les Utilisateurs afin de gérer l'Application et le Service et de les faire fonctionner, et de gérer les clients et prospects (ci-après désigné la « Finalité de Traitement »). Ce traitement de données personnelles fait l'objet d'une déclaration à la CNIL par la Société sous le numéro 1948037.

Les Données collectées (définies ci-après) par la Société sont traitées de manière licite, loyale et transparente eu égard à l'Utilisateur du Service.

Les Données collectées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la Finalité de Traitement définie aux présentes.

Les données personnelles suivantes du Fournisseur sont accessibles à tout Client ayant accepté un Swik dudit Fournisseur concerné :

- prénom, nom du Fournisseur.

b/ Données collectées et Consentement

L'Utilisateur reconnaît être informé qu'il a le droit de retirer son consentement à tout moment.

L'Utilisateur accepte expressément et de manière non univoque de transmettre à la Société, lors de l'acceptation d'un Swik telle que définie à l'article 5.a/, son email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, date de naissance, nationalité et pays de résidence, numéro de carte bancaire, identifiant et mot de passe choisis. Ces Données seront conservées par la Société pour les besoins du Service dans les conditions de la déclaration CNIL susvisée.

L'Utilisateur accepte expressément et de manière non univoque que les Données ainsi collectées fassent l'objet du traitement proposé conformément à la Finalité de Traitement définie aux présentes.

Le consentement ainsi donné vaut pour toutes les activités de traitement qui ont la même Finalité de Traitement.

Il est précisé dans l'hypothèse où l'Utilisateur accepte de lier son compte SWIKLY à d'autres de ses comptes sur les réseaux sociaux, tels que notamment LinkedIn®, Facebook® ou autre, que les éventuelles informations personnelles collectées par ces tiers pourront être accessibles à la Société, sans que cette dernière puisse les contrôler ou en être responsable. Ces données ne feront pas l'objet d'un traitement par la Société.

L'Utilisateur déclare être conscient du consentement donné et de sa portée.

c/ Informations et accès aux données à caractère personnel

Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679, la Société qui a la qualité de Responsable de Traitement fournit à l'Utilisateur les informations suivantes :

1) La société SWIKLY, société par actions simplifiée au capital de 11 650 euros est responsable de traitement. Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro RCS 819 514 076. Son siège social est situé à Lyon (France), 12 rue de la Barre, 69002 -Téléphone : +33 4 20 88 00 48 – email : contact@swikly.com

2) le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données;

3) Un transfert des Données collectées est réalisé par la Société vers ses prestataires et sous-traitants, et notamment vers :

- La société MangoPay SA immatriculée au RCS Paris, n°831 958 996, conformément à la déclaration susvisée faite auprès de la CNIL pour la gestion du module de paiement ;
- La société SCAMP Recouvrement - EURL -immatriculée au RCS Lyon, n°750 094 260,
- La société Yolaw S.A.S., immatriculée au RCS Paris, n° 753 892 926,
- La société GESTION CREDIT EXPERT EURL, immatriculée au RC S Toulouse, n°302 592 431, pour la gestion du recouvrement.

Tous les accès de ces sous-traitants et prestataires aux Données de l'Utilisateur sont soumis à utilisation d'un login et mot de passe, les données transitant en outre par un lien crypté.

L'Utilisateur accepte que les Données collectées le concernant recueillies par la Société dans le cadre des présentes soient transmises aux prestataires et sous-traitants avec lesquels celle-ci est en relation contractuelle aux seules fins d'exécution du Service sous réserve que ces tiers destinataires des Données soient soumis à une réglementation garantissant un niveau de protection approprié et adapté tel que défini au Règlement UE 2016/679. La liste des tiers destinataires des Données de l'Utilisateur est accessible sur simple demande auprès de la Société à l'adresse suivante : Service CNIL, Société SWIKLY – 12 rue de la Barre 69002 LYON, France – contact@swikly.com.

Ces informations sont conservées par lui ou toute société mandatée à cet effet, dans les conditions légales et réglementaires.

L'Utilisateur sera informé préalablement à tout transfert de ses Données en dehors de l'Union Européenne. En pareille hypothèse, la Société s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place toute mesure nécessaire afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données ainsi transférées.

4) La Société conservera les informations et Données pendant la durée maximum légale ou réglementaire applicable en fonction de la Finalité de traitements de données.

5) L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition des Données collectées le concernant (articles 15, 16, 17, 18, 20 et 21 du Règlement UE 2016/679,);

Ainsi, les Données collectées par la Société dans le cadre des présentes peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par le Règlement UE 2016/679. Tout Utilisateur peut à tout moment obtenir une copie des informations le concernant sur simple demande adressée à la Société à l'adresse suivante : Service CNIL, Société SWIKLY – 12 rue de la Barre 69002 LYON, France – contact@swikly.com et les transmettre à un autre responsable de traitement. L'Utilisateur peut solliciter à l'adresse précitée, une suppression ou une rectification de ces informations par écrit. Il peut à tout moment s'opposer à la réception de sollicitations commerciales, faire modifier ses coordonnées,

s'opposer à leur communication en adressant une notification par courrier recommandée ou courriel suivie d'un accusé de réception à l'adresse de la Société précitée.

6) L'Utilisateur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;

7) L'exigence de fourniture des données à caractère personnel conditionne l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation et de vente. L'Utilisateur est tenu de fournir les Données susvisées. En cas de non fourniture, l'Utilisateur n'aura pas accès au Service.

8) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.

15 Gestion des Cookies

La Société vous informe de l'installation de cookies.

La Société utilise en effet les cookies pour permettre et faciliter la communication par voie électronique, pour fournir des fonctionnalités adaptées aux besoins des Utilisateurs. Le cookie sert à identifier l'Utilisateur à chacune de ses connexions, et facilite ainsi son accès au Service. L'Utilisateur peut refuser les cookies lorsqu'il accède à l'Application ou en modifiant la configuration de son navigateur. Ceci peut toutefois altérer les fonctionnalités de l'Application, ce que l'Utilisateur accepte.

16 Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la version française des présentes fera foi entre les Parties en cas de contradiction ou de contestation de la signification d'un terme.

17 Conditions applicables aux Offre d'Essai.

L'Utilisateur qui souhaite bénéficier d'une Offre d'essai doit ouvrir pour la première fois un compte SWIKLY conformément à l'article 3, pendant la période de souscription à cette Offre. Une fois la souscription effectuée, l'Utilisateur a pleinement accès au Service pour la période définie au sein de l'Offre, à compter de l'ouverture du compte SWIKLY (« Période d'Essai ») et dans la limite de la création du nombre de demandes de Swik prévu au sein de l'Offre.

La gratuité du Service pendant la Période d'Essai s'applique uniquement aux Frais de Services SWIKLY en lien avec les demandes de Swik comprises dans l'Offre. Les Frais de Paiement SWIKLY restent dus à la Société dans les conditions déterminées aux présentes Conditions générales qui sont pleinement applicables.

18 Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et / ou l'exécution des présentes, les Parties conviennent que les tribunaux de Lyon seront compétents pour trancher tout litige.

19 Spécificités liées à l'usage du Service via une API

Si en tant que Fournisseur vous avez développé votre propre site, application ou plateforme de réservation, location ou achat (ci-après la « Plateforme Tierce ») et souhaitez utiliser le Service via une API Swikly, alors vous acceptez d'être lié par les termes ci-dessous :

- vous avez préalablement déclaré votre Plateforme Tierce à la Société via un courriel transmis à l'adresse ci-contre : contact@swikly.com ;



Acomptes et cautions en ligne

- la déclaration susvisée suppose dans tous les cas la création d'un compte SWIKLY en conformité avec les présentes Conditions Générales, compte que nous lierons techniquement à votre Plateforme Tierce, ainsi que l'acceptation expresse des Conditions Générales ;
- votre Plateforme Tierce ne doit pas permettre le stockage, l'export ou l'usage de données d'Utilisateur du Service autres que celles dont l'usage est autorisé aux présentes et autrement que pour l'usage autorisé aux présentes ;
- votre Plateforme Tierce ne doit pas avoir un objet identique au Service ;
- vous reconnaissez que le bon fonctionnement et l'usage de l'API Swikly se fait sous votre seule responsabilité ;
- vous ne pouvez remettre à quiconque les codes d'accès à l'API Swikly que nous vous remettrons ; ces codes constituent une information confidentielle au titre des présentes ;
- vous reconnaissez les droits de propriété, en ce compris les droits de propriété intellectuelle, de la Société sur l'API Swikly ;
- vous bénéficiez d'une licence non exclusive, limitée, non transférable, d'utilisation de l'API Swikly, aux fins de développer, tester et maintenir votre Plateforme Tierce et de permettre à vos clients l'usage du Service via votre Plateforme Tierce du fait de l'intégration de l'API Swikly ;
- vous devez utiliser l'API Swikly dans les mêmes conditions que le Service et l'Application, en particulier en conformité avec l'article 10 ;
- vous devez supprimer et / ou effacer toute donnée d'un Utilisateur à notre demande, sans délai ;
- vous bénéficier en outre d'une licence d'utilisation de la marque SWIKLY aux seules fins, le cas échéant, d'identifier le Service sur votre Plateforme Tierce ;
- vous devez prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité technique des données transitant sur votre Plateforme Tierce ainsi que sur l'Application ;
- vous reconnaissez que les droits découlant du présent article peuvent prendre fin à tout moment en cas de non respect des Conditions Générales, sur simple décision de la Société.

ANNEXE 1

Contrat cadre de services de paiement en Monnaie Electronique MANGOPAY

CONTRAT-CADRE D'EMISSION, GESTION, MISE A DISPOSITION DE MONNAIE ELECTRONIQUE MANGOPAY

Conditions Générales d'Utilisation de la Monnaie Electronique

Version du 18 mai 2018

Conclu entre :

Le client du Site, personne morale ou personne physique immatriculée au RCS (ou au répertoire national des métiers ou à tout organisme professionnel équivalent) dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, agissant pour son compte exclusivement à des fins professionnelles (commerciales, industrielles, artisanales ou libérales),

ci-après dénommé(e) « l'**Utilisateur** », ou « **Utilisateur professionnel** »,

ou

Le client du Site, personne physique résidente dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, agissant pour son propre compte exclusivement à des fins non professionnelles,

ci-après dénommé(e) l'« **Utilisateur** » ou « **Utilisateur consommateur** », d'une part,

et

MANGOPAY SA, société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, www.cssf.lu,

ci-après dénommée l'« **Emetteur** », d'autre

part

ci-après dénommées séparément une « **Partie** » ou ensemble les « **Parties**

».

Avertissement

L'Utilisateur est invité à lire attentivement le présent Contrat-Cadre qui lui a été communiqué par le Distributeur avant de l'accepter. Il est invité à le télécharger sur Support durable, selon le procédé qui lui est proposé par le Distributeur. Par défaut, les communications avec l'Emetteur sont toujours réalisées par l'intermédiaire du Distributeur, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales du Site, sauf lorsqu'un mode de communication distinct est prévu dans le Contrat.

1. Définitions

Pour les besoins des présentes, les termes ci-après sont définis comme suit :

« **Authentification** » : désigne les procédures définies par le Distributeur afin de vérifier l'identité de l'Utilisateur ou la validité d'un Ordre de paiement. Ces procédures comprennent l'utilisation des Données de sécurité personnalisées et de Données d'identification.

« **Authentification forte** » : désigne les procédures d'Authentification définies par le Distributeur et répondant aux exigences de la Directive européenne 2015/2366 du 25 novembre 2015. Cette

Authentification forte comporte notamment des éléments permettant d'établir un lien dynamique entre l'Opération, le montant et le Bénéficiaire.

« **Banques** » : désignent les établissements de crédit qui conservent les fonds collectés par l'Emetteur correspondant à la Monnaie Electronique en circulation. Les établissements retenus sont à ce jour le Crédit Mutuel Arkéa et ING Luxembourg. L'Emetteur se réserve la possibilité de sélectionner tout autre établissement de crédit agréé dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord relatif à l'Espace Economique Européen.

« **Bénéficiaire** » : désigne une personne physique ou morale agissant pour son compte, désignée par l'Utilisateur parmi les personnes clientes du Site, au profit de laquelle est transférée la Monnaie Electronique dans le cadre d'une Opération de Paiement. Tout Bénéficiaire peut devenir un Utilisateur au sens des présentes à compter de son acceptation du Contrat-cadre sous réserve d'acceptation par l'Emetteur. Dans certain cas, le Bénéficiaire peut être le Distributeur conformément aux Conditions Particulières.

« **Carte** » : désigne la carte bancaire, de paiement ou de crédit utilisée par l'Utilisateur pour remettre des fonds à l'Emetteur en contrepartie de l'émission de Monnaie électronique. Cette carte est rattachée à l'un des réseaux suivants : Visa, MasterCard, CB, Amex.

« **Compte** » : désigne une référence interne permettant à l'Emetteur d'identifier dans ses livres les différentes opérations d'acquisition, d'utilisation et de remboursement de Monnaie électronique réalisées au nom d'un même Utilisateur et de déterminer, à tout moment, le montant en euro de Monnaie Electronique disponible détenue par ce dernier. Le Compte ne peut en aucun cas être assimilé à un compte de dépôt, un compte courant ou à un compte de paiement.

« **Conditions Générales du Site** » : désignent les conditions générales d'utilisation du Site conclues entre l'Utilisateur agissant en qualité de client du Site et le Distributeur, régissant notamment l'accès au Site.

« **Contrat-cadre** » : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Monnaie Electronique, accompagnées du Formulaire de souscription et des Conditions tarifaires, régissant l'utilisation des Services ainsi que la gestion du Compte par l'Emetteur.

« **Conditions Tarifaires** » : désignent les modalités financières convenues entre l'Utilisateur et le Distributeur, incluant les frais dus au titre du présent Contrat-cadre. Ce document comprend l'ensemble des frais versés pour l'acquisition, l'utilisation et la gestion de la Monnaie électronique telles que prévues dans les Conditions Générales du Site.

« **Distributeur** » : désigne l'entité, dûment mandatée par l'Emetteur, qui exploite le Site, dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions Générales du Site. Le Distributeur prépare, facilite et conseille ses clients, en vue de la conclusion du Contrat-cadre par l'intermédiaire de son Site. Il accompagne ses clients tout au long de leur relation avec l'Emetteur dans le cadre de la réalisation de leurs Opérations de paiement et Remboursement. A cet effet, le Distributeur met à la disposition de tout client un service client dédié aux Opérations de paiement exécutées en application des présentes. Le Distributeur ne collecte pas les fonds à l'exception des frais convenus dans les Conditions Tarifaires.

« **Données de sécurité personnalisées** » : désignent les données personnalisées fournies par le Distributeur à l'Utilisateur à des fins d'Authentification. Elles comprennent les Données d'identification, ainsi qu'éventuellement toute autre donnée liée à la procédure d'Authentification ou d'Authentification forte.

« **Données d'identification** » : désignent l'identifiant unique et le mot de passe de l'Utilisateur, lui permettant d'accéder à son Espace Personnel.

« **Données personnelles** » : désigne toute information se rapportant à l'Utilisateur personne physique, ou à une personne physique en lien avec l'Utilisateur personne morale (notamment un mandataire social, un bénéficiaire effectif, une Personne habilitée), au sens du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

« **Emetteur** » : désigne MANGOPAY. SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au

Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812 et habilité à exercer son activité dans l'ensemble des pays de l'union Européenne. L'Emetteur figure sur la liste des établissements de monnaie électronique consultable sur <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>

« **Espace personnel** » : désigne l'environnement dédié de l'Utilisateur, accessible sur le Site du Distributeur, lui permettant d'utiliser les Services.

« **Formulaire de souscription** » : désigne le formulaire à remplir par tout prospect souhaitant souscrire aux Services, accessible sur le Site lors de l'inscription ou mis à disposition par le Distributeur.

« **Identifiant** » : désigne les données nécessaires à l'identification d'un Utilisateur par l'Emetteur pour la réalisation d'une Opération de paiement se composant d'un User (adresse email valide)

« **Jour Ouvrable** » : désigne un jour calendaire à l'exception des samedis, dimanches, et jours fériés en France métropolitaine et au Luxembourg et tout autre jour désigné comme tel par l'Emetteur.

« **Monnaie Electronique** » : désigne la valeur monétaire disponible représentant une créance de l'Utilisateur sur l'Emetteur. La Monnaie Electronique est émise par l'Emetteur contre la remise des fonds en euro (€) correspondants par l'Utilisateur et constitue un moyen de paiement accepté exclusivement par les Bénéficiaires. L'Emetteur la conserve sous une forme électronique sur son serveur par l'inscription sur un Compte ouvert à cet effet.

« **Moyen de paiement** » : désigne les moyens de paiement autres que la Carte, listés sur le Site, proposés sur option par l'Emetteur afin de permettre à l'Utilisateur de lui remettre des fonds en contrepartie de l'émission de Monnaie électronique.

« **Opération de paiement** » : désigne le transfert de Monnaie Electronique au profit d'un Bénéficiaire désigné sur le Site par un Utilisateur.

« **Ordre** » : désigne l'instruction donnée par l'Utilisateur à l'Emetteur conformément à la procédure prévue au Contrat-Cadre en vue d'exécuter une Opération de paiement et/ou un Remboursement.

« **Page de paiement** » : désigne la page sécurisée par Payline, le prestataire monétique de l'Emetteur. Seule cette adresse doit être considérée comme valable par l'Utilisateur. L'Utilisateur est invité à vérifier systématiquement l'adresse figurant en haut de sa page.

« **Personne concernée** » : désigne l'Utilisateur personne physique ou toute personne physique liée à l'Utilisateur (notamment un mandataire social, un bénéficiaire effectif), dont les Données personnelles sont traitées dans le cadre de l'exécution du présent Contrat-cadre.

« **Remboursement** » : désigne le transfert par l'Emetteur sur Ordre de l'Utilisateur, des fonds scripturaux correspondant à tout ou partie de la Monnaie Electronique disponible détenue par lui diminuée des éventuels frais dus.

« **Services** » : Désignent les services d'émission, de gestion et de mise à dispositions de la Monnaie Electronique, fournis par l'Emetteur à l'Utilisateur tels que décrits dans l'article 5 des présentes.

« **Service client du Distributeur** » : désigne le service dont les coordonnées sont mentionnées sur le Site, auprès duquel l'Utilisateur pourra obtenir les informations relatives au présent Contrat-cadre.

« **Site** » : désigne le site internet exploité par le Distributeur dont l'objet consiste à vendre des biens ou services à des Utilisateurs ou à collecter des fonds auprès d'eux, ou à mettre en relation des Bénéficiaires avec des Utilisateurs. Le Site a intégré l'API aux couleurs de la Marque pour permettre à l'Utilisateur de disposer d'un moyen de paiement émis et géré par l'Emetteur pour transférer des fonds au Bénéficiaire désigné.

« **Support durable** » : désigne tout instrument permettant à l'Utilisateur de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées. Il se présente en général sous la forme d'un fichier PDF.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale agissant pour son compte détenant de la Monnaie Electronique inscrite sur un Compte ouvert à son nom, afin de réaliser une ou des Opérations de paiement.

2. Objet

Le Contrat-cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Emetteur fournit à l'Utilisateur un moyen de paiement exclusivement accepté par les Bénéficiaires dans le cadre de leurs relations établies par l'intermédiaire du Site, en contrepartie des frais décrits à l'article 9 des présentes.

Le moyen de paiement proposé doit être systématiquement prépayé par l'Utilisateur et ne fera l'objet d'aucune avance, crédit, ou escompte. Il repose sur la Monnaie électronique émise et gérée par l'Emetteur.

L'Emetteur a mandaté le Distributeur pour proposer aux clients du Site ce moyen de paiement, faciliter la conclusion des présentes et accompagner les Utilisateurs tout au long de leurs relations avec l'Emetteur.

Seul le Contrat-cadre fera foi entre les Parties en cas de litige.

3. Souscription aux Services

3.1. Modalités de souscription

Le Contrat-cadre est conclu à distance, selon les modalités prévues par le Distributeur dans les Conditions générales du Site. Pour pouvoir conclure le Contrat-cadre en ligne, le client doit impérativement disposer d'équipements (matériels et logiciels), dont il est seul responsable, compatibles avec ce mode de conclusion.

Par défaut, l'acceptation du Contrat-cadre est réalisée à distance via le Site et est matérialisée par une signature électronique. Le client a la possibilité de demander à signer le Contrat-cadre de manière manuscrite. A cet effet, il doit imprimer le présent Contrat-cadre, le signer, et le retourner par voie électronique ou postale au Service client du Distributeur dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions générales du Site.

En cas de signature manuscrite, la date de conclusion du Contrat-cadre est réputée être la date indiquée sur celui-ci et en l'absence de date, elle sera réputée être la date de réception du Contrat-Cadre par le Distributeur.

La signature électronique du Contrat-cadre est effectuée par l'intermédiaire du Site. La date de conclusion du Contrat-Cadre correspond à la date à laquelle le client finalise le processus de signature électronique qui lui est indiqué sur le Site.

Le Contrat-cadre conclu entre les Parties par voie électronique a la même force probante qu'un Contrat-cadre sur support papier.

3.2. Documents contractuels

Le Contrat-cadre est composé :

- des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Monnaie électronique ;
- du Formulaire de souscription disponible sur le Site ;
- des Conditions tarifaires communiquées par le Distributeur.

Les présentes Conditions Générales d'utilisation de la Monnaie Electronique, ainsi que les Conditions tarifaires, sont mises à disposition de l'Utilisateur sur le Site et sont téléchargeables sur Support durable selon les modalités indiquées sur le Site. À tout moment de la relation contractuelle, l'Utilisateur peut, s'il en fait la demande, recevoir ces documents sur support papier.

L'Emetteur maintient l'accès aux documents contractuels pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle. L'Emetteur cessera de fournir ce service à l'expiration du délai de cinq (5) ans précité.

4. Ouverture du Compte

4.1. Conditions nécessaires et préalables à l'inscription de l'Utilisateur

Toute personne physique âgée d'au moins 18 (dix-huit) ans, juridiquement capable et toute personne morale, résidente et/ou immatriculées dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Economique européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, peuvent transmettre une demande d'ouverture de Compte sous réserve que la personne physique soit référencée sur le Site en qualité de consommateur ou en qualité de professionnel. La personne morale ne peut être référencée qu'en tant que professionnel.

L'Utilisateur déclare au moment de la transmission de sa demande d'inscription au Distributeur et pendant toute la durée du Contrat-cadre :

- qu'il est âgé d'au moins 18 (dix-huit) ans et juridiquement capable ;
- qu'il agit pour son propre compte ;
- que toutes les informations fournies lors de son inscription sont sincères, exactes et à jour.

4.2. Procédure d'inscription et d'ouverture d'un Compte

4.2.1. Informations et pièces justificatives

Tout prospect devra transmettre au Distributeur les informations et documents listés ci-après, au moyen du Formulaire de souscription, dans le cas où ces informations et documents ne seraient pas déjà en possession du Distributeur.

Le prospect s'engage à transmettre les informations et documents correspondant à sa qualité, soit de professionnel, soit de consommateur.

Pour l'Utilisateur personne physique consommateur :

- ses nom, prénom, adresse mail, date et lieu de naissance, nationalité et pays de résidence ;
- une copie d'un document officiel d'identité en cours de validité de l'Utilisateur (ex : carte d'identité, permis de conduire, et pour les nationaux de pays tiers à l'Union Européenne un passeport) ;

Pour l'Utilisateur professionnel :

- pour les personnes physiques :
 - ses nom, prénom, adresse mail, date de naissance et nationalité et pays de résidence ;
 - un original ou une copie d'un extrait du registre officiel datant de moins de trois mois constatant l'inscription en tant que commerçant ou au répertoire national des métiers ou à tout autre organisme professionnel dont dépend l'Utilisateur ;
 - une copie d'un document officiel d'identité en cours de validité de l'Utilisateur (ex : carte d'identité, permis de conduire, et pour les nationaux de pays tiers à l'Union Européenne un passeport).
- pour les personnes morales :
 - sa dénomination, sa forme sociale, son capital, l'adresse de son siège social, la description de son activité, l'identité des associés et dirigeants sociaux, ainsi que la liste des bénéficiaires effectifs tels que définis par la réglementation ;

- un extrait Kbis ou un document équivalent de moins de trois mois justifiant de son immatriculation au RCS d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Economique européen ou d'un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et ses statuts. Ce document doit constater la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 123-54 du Code de Commerce ou de leurs équivalents en droit étranger ;
- une copie de statuts et des éventuelles décisions nommant le représentant légal certifiée conforme ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal et le cas échéant du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) ;
- La déclaration des bénéficiaires effectifs de la personne morale détenant plus de 25%, dans le cas où le prospect n'a pas déclaré ses bénéficiaires effectifs au registre national, ou s'il n'est pas assujéti à cette obligation.

Il pourra également être demandé à l'Utilisateur de communiquer un relevé d'identité bancaire d'un compte ouvert à son nom auprès d'une personne mentionnée aux 1° à 6° bis de l'article L. 561-2 du Code monétaire et financier établie dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il est expressément prévu que l'Emetteur se garde la possibilité de demander avant toute inscription et à tout moment de la durée du Contrat-Cadre, des documents complémentaires concernant l'Utilisateur, le bénéficiaire effectif ou une Opération de paiement spécifique.

4.2.2. Limitation du Compte

Suivant la libre appréciation de l'Emetteur, l'usage d'un Compte peut être limité sans que l'Emetteur ne justifie sa décision auprès de l'Utilisateur concerné. Le fonctionnement du Compte sera notamment limité dès lors que l'Utilisateur n'a pas transmis l'ensemble des informations et documents requis par l'Emetteur, tels que listés ci-dessus. Ces limites sont indiquées à l'Utilisateur par le Distributeur.

4.2.3. Finalisation de l'inscription

Après avoir conclu le Contrat-cadre, l'Utilisateur devra fournir toutes les informations et justificatifs qui lui sont demandées par le Distributeur. En donnant son accord sur les termes du Contrat-cadre, l'Utilisateur accepte que le Distributeur transmette à l'Emetteur sa demande d'inscription en qualité d'Utilisateur et toutes les pièces justificatives reçues par lui.

L'Emetteur est le seul à pouvoir accepter l'inscription d'un prospect en qualité d'Utilisateur d'un Compte en son nom. Cet accord sera notifié à l'Utilisateur par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

L'Emetteur pourra, sans motivation, ni droit à indemnité en faveur de l'Utilisateur, refuser une demande d'ouverture d'un Compte. Ce refus sera notifié à l'Utilisateur par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

5. Fonctionnement du Compte

5.1. Achat de Monnaie Electronique

L'acquisition de Monnaie Electronique peut être réalisée, par Carte (ou tout autre Moyen de paiement accepté par l'Emetteur), en une ou plusieurs fois.

Lorsqu'il souhaite effectuer une telle opération, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en

indiquant son User (adresse mail valide) et son mot de passe ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook.

L'ordre de transfert de fonds est transmis sur une Page de paiement dédiée à cet effet. L'Emetteur pourra exiger pour tout paiement la saisie d'un code à usage unique notifié sur le téléphone portable de l'Utilisateur par l'établissement émetteur de la Carte. Le cas échéant, il appartient à l'Emetteur de refuser tout paiement suivant sa libre appréciation et sans que cette décision ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation. L'opération de transfert de fonds est exécutée par l'établissement émetteur de la Carte. Toute contestation d'un tel transfert doit être notifiée audit établissement. L'Emetteur n'est pas habilité à annuler un tel transfert. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur peut obtenir le Remboursement de la Monnaie électronique conformément à l'article 5.4.

L'inscription de la Monnaie électronique au nom de l'Utilisateur peut être conditionnée à la réception effective des fonds collectés déduction faite des frais convenus dans les Conditions Tarifaires.

Dans l'hypothèse où le transfert des fonds est annulé par l'émetteur de la Carte à la suite d'une contestation, quel que soit le motif invoqué, l'Emetteur pourra dès réception de l'information suspendre ou annuler toute Opération de paiement, clôturer le Compte concerné, débiter à tout moment le Compte du montant de Monnaie Electronique correspondant aux fonds dont le transfert est annulé et procéder au recouvrement des sommes dues par l'Utilisateur par tout moyen.

5.2. Fonctionnement du compte

La Monnaie Electronique est stockée pour une durée indéterminée sur le Compte de l'Utilisateur par l'Emetteur dans les Conditions Tarifaires convenues.

Le Compte est crédité par l'acquisition de Monnaie électronique contre la remise de fonds ordonnée par l'Utilisateur directement auprès de l'Emetteur par Carte (ou tout autre Moyen de paiement accepté par l'Emetteur) déduction faite des frais correspondants tels que prévus par les Conditions Tarifaires. Ce Compte est débité sur Ordre de l'Utilisateur de Monnaie électronique du montant de l'Opération de paiement ou de Remboursement réalisé et des frais y afférents tels que prévus par les Conditions Tarifaires. L'Emetteur est habilité à débiter à tout moment ce Compte du montant de Monnaie électronique correspondant aux frais dus et exigibles prévus dans les Conditions Tarifaires.

Le montant de Monnaie Electronique disponible sur le Compte est immédiatement ajusté en fonction :

- des frais dus et exigibles, par l'Utilisateur du Compte, dont le paiement est réalisé en Monnaie Electronique ;
- des Ordres transmis (ou en cours de transmission) à l'Emetteur et portant sur la Monnaie Electronique stockée sur le Compte ;
- des fonds reçus par l'Emetteur en contrepartie de l'acquisition de Monnaie Electronique sur le Compte ;
- et toute annulation portant sur l'une des opérations précitées en application des présentes.

5.3. Utilisation de la Monnaie Electronique en vue de réaliser une Opération de Paiement

Avant de transmettre un Ordre, l'Utilisateur devra s'assurer qu'il dispose d'un montant de Monnaie Electronique disponible suffisant pour couvrir le montant de l'Opération de paiement et les frais y afférents tels que convenus dans les Conditions Tarifaires.

Le cas échéant, il devra acquérir la Monnaie électronique suffisante conformément à l'article 5.1 avant que l'Ordre ne puisse être valablement transmis à l'Emetteur pour exécution. La Monnaie électronique ne peut être détenue par l'Utilisateur que sous réserve de la remise effective des fonds correspondant. La Monnaie électronique ne peut en aucun être émise à crédit. Ainsi, lorsque le montant de Monnaie électronique disponible à la date d'exécution de l'Ordre par l'Emetteur est inférieur au montant de l'Opération de Paiement (frais inclus), l'Ordre est automatiquement refusé par l'Emetteur. L'information portant sur ce refus est mise à la disposition de l'Utilisateur sur le Site. Ce refus pourra donner lieu à des frais complémentaires conformément aux Conditions Tarifaires.

Les modalités de transmission d'un Ordre par l'Utilisateur sont les suivantes :

Lorsqu'il souhaite effectuer une Opération de paiement, l'Utilisateur procède à son identification sur son Espace personnel en indiquant ses Données d'identification, et, le cas échéant, en suivant la procédure d'Authentification forte qui lui est indiquée. Il remplit le formulaire adéquat sur la Page de paiement et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées par l'Emetteur. Le formulaire devra indiquer les éléments suivants : le montant exprimé en euro (€) de l'Opération de paiement, les éléments permettant d'identifier le Bénéficiaire, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise.

L'Utilisateur donne son consentement irrévocable à l'Ordre de paiement en cliquant sur l'onglet « validation » (« Date de réception »). La réception de l'Ordre de paiement est confirmée sur l'Espace personnel de l'Utilisateur ou par la réception d'un email. Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable, c'est-à-dire à compter de la Date de réception.

Dans certains cas, l'Utilisateur pourra remplir un formulaire unique contenant un ordre de transfert des fonds tel que prévu à l'article 5.1 et un Ordre permettant la réalisation d'un Opération de paiement conformément au paragraphe précédent.

Exécution de l'Ordre :

Le montant des Opérations de Paiement vient s'imputer sur la Monnaie Electronique disponible inscrite sur le Compte pour être créditée en faveur du Bénéficiaire suivant les instructions de l'Utilisateur. Ainsi, le Bénéficiaire pourra procéder à l'ouverture d'un Compte conformément à l'article 4.2 pour recevoir la Monnaie électronique s'il n'est pas déjà Utilisateur. Les fonds correspondant à la Monnaie électronique utilisée pourront le cas échéant être directement transférés sur un compte bancaire ou de paiement ouvert au nom du Bénéficiaire dès réception des coordonnées de ce compte par l'Emetteur. Le Bénéficiaire doit à cet effet fournir le numéro IBAN et le code SWIFT du compte bancaire ou de paiement dont il est titulaire ainsi que son adresse. Ce compte devra être ouvert par un établissement bancaire ou de paiement établi dans un Etat membre de l'Union Européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il est expressément convenu que les Ordres seront exécutés au plus tard à la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de réception de l'Ordre par l'Emetteur (et à la date d'exécution convenue pour les Ordres à terme ou permanents), si le Bénéficiaire dispose d'un Compte. Le cas échéant, la Date de réception devra être reportée à l'ouverture du Compte ou au jour de la collecte par l'Emetteur des coordonnées du compte bancaire ou de paiement du Bénéficiaire destinataire des fonds.

Tout Ordre reçu après 16h par le Prestataire est réputé reçu le Jour Ouvrable suivant. Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvrable, l'Ordre est réputé avoir été reçu le Jour Ouvrable suivant.

5.4. Transmission et exécution d'un Ordre de Remboursement

Lorsqu'il souhaite transmettre un Ordre de Remboursement, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en indiquant ses Données d'identification ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook. Il remplit le formulaire adéquat sur la Page de paiement et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées par l'Emetteur. L'Utilisateur devra indiquer sur le formulaire les éléments suivants : le montant du Remboursement, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise.

L'Utilisateur donne son consentement irrévocable à l'Ordre de paiement en cliquant sur l'onglet « validation » (« Date de réception »). La réception de l'Ordre de paiement est confirmée sur l'Espace personnel de l'Utilisateur ou par la réception d'un email. Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable, c'est-à-dire à compter de la Date de réception.

Le Remboursement interviendra par crédit de la Carte (ou du Moyen de paiement) ayant servi à l'Utilisateur pour acquérir de la Monnaie électronique. Le cas échéant, il sera réalisé par transfert des fonds sur le compte bancaire ou de paiement du Bénéficiaire dont les coordonnées auront été notifiées à l'Emetteur (« Date de notification »). Il est convenu entre les Parties que le Remboursement sera exécuté

au plus tard à la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de réception ou de notification suivant le cas.

Tout Ordre de remboursement reçu après 16h par le Prestataire est réputé reçu le Jour Ouvrable suivant. Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvrable, l'Ordre est réputé avoir été reçu le Jour Ouvrable suivant.

5.5. Retrait d'un Ordre

Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable comme indiqué ci-dessus.

6. Reporting

L'Utilisateur dispose dans son Espace personnel d'un état des opérations sur le Compte. Il est invité à prendre connaissance avec attention de la liste de ces opérations. L'Utilisateur reconnaît que seul le relevé d'Opérations de paiement validé par l'Emetteur vaut reconnaissance par ce dernier du montant de Monnaie électronique disponible sur le Compte arrêté à la date indiquée sur le relevé. L'Utilisateur peut accéder à tout moment sur sa page personnelle accessible sur le Site au montant indicatif de Monnaie Electronique disponible sur son Compte.

Il est précisé que pour chaque Opération réalisée sur son Compte, l'Utilisateur disposera des informations suivantes : la référence de l'Opération, l'identification du Bénéficiaire, le montant de l'Opération, la date de réception de l'Ordre, et le cas échéant, les frais relatifs à l'exécution de cette Opération.

L'Emetteur met à la disposition de l'Utilisateur sur demande les relevés mensuels du Compte couvrant les treize (13) mois précédents.

7. Opposition aux Données de sécurité personnalisées

L'Utilisateur doit informer le Distributeur de la perte ou du vol de ses Données de sécurité personnalisées, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de son Espace personnel ou de ses données dès qu'il en a connaissance afin d'en demander le blocage. Cette déclaration doit être réalisée :

- par appel téléphonique au service client du Distributeur au numéro indiqué dans les Conditions Générales du Site, ou ;
- directement par message électronique par l'intermédiaire du formulaire de contact accessible sur le Site.

L'Emetteur par l'intermédiaire du Distributeur exécutera immédiatement la demande de mise en opposition de l'Identifiant concerné. L'événement sera enregistré et horodaté. Un numéro d'opposition avec horodatage sera communiqué à l'Utilisateur. Une confirmation écrite de cette mise en opposition sera adressée par le Distributeur à l'Utilisateur concerné par message électronique. L'Emetteur prend en charge le dossier sur le plan administratif et conserve toutes les traces pendant 18 (dix-huit) mois. Sur demande écrite de l'Utilisateur et avant l'expiration de ce délai, l'Emetteur communiquera une copie de cette opposition.

Toute demande d'opposition doit être confirmée sans délai par l'Utilisateur concerné, par lettre signée de ce dernier, remise ou expédiée sous pli recommandé, ou email, à l'Emetteur à l'adresse postale en tête des présentes.

L'Emetteur et le Distributeur ne sauraient être tenus pour responsable des conséquences d'une opposition par télécopie ou courriel, qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

Une demande d'opposition est réputée faite à la date et à l'heure de réception effective de la demande par le Distributeur. En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de l'Identifiant, l'Emetteur est habilité à demander par l'intermédiaire du Distributeur, un récépissé ou une copie du dépôt de plainte à l'Utilisateur qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais.

8. Contestation d'une Opération

8.1. Dispositions communes à tous les Utilisateurs

Pour toute réclamation relative aux Opérations de paiement ou de Remboursement réalisées par l'Emetteur dans le cadre des présentes, l'Utilisateur est invité à s'adresser au service client du Distributeur ou à l'adresse indiquée à cet effet dans les Conditions Générales du Site.

Si un Ordre est exécuté par l'Emetteur avec des erreurs dues à une faute de ce dernier, la contestation doit être transmise dans les plus brefs délais au Prestataire, l'Ordre est annulé et le Compte est rétabli dans la situation dans laquelle il se trouvait avant la réception de l'ordre de paiement. Par la suite, l'Ordre est représenté correctement.

Des frais indiqués dans les Conditions tarifaires pourront être perçus en cas de contestation non justifiée d'une Opération.

8.2. Dispositions applicables à l'Utilisateur professionnel

L'Utilisateur professionnel qui souhaite contester une Opération de virement non autorisée par lui ou mal exécutée doit contacter par téléphone le Service client du Distributeur dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard dans les huit (8) semaines suivant l'inscription en compte de l'opération, à charge pour elle de transmettre la contestation à l'Emetteur dans les plus brefs délais. Sauf s'il a de bonnes raisons de soupçonner une fraude de l'Utilisateur, l'Emetteur rembourse à l'Utilisateur le montant de l'Opération immédiatement après avoir reçu la demande de contestation, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant. L'Emetteur rétablit le Compte dans l'état dans lequel il se serait trouvé si l'Opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

En cas de perte ou de vol des Données de sécurité personnalisées, les Opérations non autorisées effectuées avant la notification de l'opposition sont à la charge de l'Utilisateur. Les Opérations réalisées après l'opposition sont supportées par l'Emetteur sauf en cas de fraude de l'Utilisateur.

8.3. Dispositions applicables à l'Utilisateur consommateur

L'Utilisateur consommateur qui souhaite contester une Opération de virement non autorisée par lui ou mal exécutée doit contacter par téléphone le Service client du Distributeur dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit, à charge pour elle de transmettre la contestation à l'Emetteur dans les plus brefs délais. Sauf s'il a de bonnes raisons de soupçonner une fraude de l'Utilisateur, l'Emetteur rembourse à l'Utilisateur le montant de l'Opération immédiatement après avoir reçu la demande de contestation, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant. L'Emetteur rétablit le Compte dans l'état dans lequel il se serait trouvé si l'Opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

En cas de contestation, la charge de la preuve que l'Opération a été authentifiée, dûment enregistrée et comptabilisée, et qu'elle n'a pas été affectée par une déficience technique ou autre incombe à l'Emetteur.

En cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol des Données de sécurité personnalisées, l'Utilisateur supporte, avant la notification de l'opposition, les pertes liées à l'utilisation de Données de sécurité personnalisées, dans la limite d'un plafond de cinquante (50) euros. Les Opérations réalisées après l'opposition sont supportées par l'Emetteur sauf en cas de fraude de l'Utilisateur. Toutefois, la responsabilité de l'Utilisateur n'est pas engagée en cas :

- D'Opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation des Données de sécurité personnalisées ;
- De perte ou de vol des Données de sécurité personnalisées ne pouvant être détecté par l'Utilisateur avant le paiement ;
- De perte due à des actes ou à une carence d'un salarié, d'un agent ou d'une succursale d'un PSP ou d'une entité vers laquelle ses activités ont été externalisées.

La responsabilité de l'Utilisateur n'est pas non plus engagée :

- si l'Opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu de l'Utilisateur, les Données de sécurité personnalisées ;
- en cas de contrefaçon des Données de sécurité de personnalisées, si, au moment de l'Opération de paiement non autorisée, l'Utilisateur étant en possession de ces Données.

L'Utilisateur supporte toutes les pertes occasionnées par les Opérations non autorisées si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement par négligence grave aux obligations de conserver la sécurité de ses Données de sécurité personnalisées et de notifier l'opposition en cas de perte, de vol ou de détournement de ces Données.

Sauf agissement frauduleux de sa part, l'Utilisateur ne supporte aucune conséquence financière si l'Opération non autorisée a été effectuée sans que l'Emetteur n'exige une Authentification forte de l'Utilisateur, dans les cas où la réglementation prévoit que cette dernière est obligatoire.

9. Conditions financières

Les services fournis dans le cadre des présentes sont facturés par le Distributeur en son nom et pour le compte de l'Emetteur conformément aux Conditions Tarifaires.

Toutes les commissions dues par l'Utilisateur sont automatiquement prélevées sur le Compte de monnaie électronique par l'Emetteur. L'Utilisateur autorise l'Emetteur à compenser à tout moment, y compris après la clôture du Compte, toute créance certaine, liquide et exigible qui resterait redevable, à quelque titre que ce soit. Il pourra compenser la provision du Compte de monnaie électronique avec tout montant dû, exigible et impayé par l'Utilisateur à l'Emetteur.

10. Durée et résiliation

Le Contrat-cadre est conclu pour une durée indéterminée. Il entre en vigueur à compter de son acceptation par l'Utilisateur.

L'Utilisateur peut à tout moment et moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires, procéder à la résiliation du Contrat-cadre. L'Emetteur peut à tout moment procéder à la résiliation du Contrat-Cadre, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois fourni sur Support durable. Dans ce cas, les frais régulièrement imputés au titre des Services seront dus par l'Utilisateur au prorata de la période échue à la date de résiliation.

Au-delà de six (6) mois, le Contrat-cadre peut être résilié sans frais. Dans les autres cas, des frais de résiliation peuvent éventuellement s'appliquer, conformément aux Conditions tarifaires.

Chaque Partie doit, pour ce faire, adresser sa notification de résiliation des présentes à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale ou à l'adresse e-mail indiquée dans les Conditions Générales du Site.

L'Utilisateur devra désigner dans le courrier de résiliation les coordonnées de son compte bancaire ou de paiement permettant à l'Emetteur de lui rembourser la Monnaie Electronique disponible. En l'absence d'indication, il appartient à l'Emetteur de suivre les instructions de Remboursement impliquant le remboursement par crédit de la Carte ayant servi à l'acquisition de la Monnaie Electronique. L'Emetteur est déchargé de toute obligation dès lors qu'il aura confirmé à l'Utilisateur le virement sur le compte indiqué ou le crédit sur sa Carte du montant de Monnaie Electronique.

En cas de manquement grave, fraude, ou impayés de la part de l'Utilisateur, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre ou résilier les présentes par l'envoi d'un email accompagné en cas de résiliation d'une lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de nomination d'un successeur de l'Emetteur pour émettre la Monnaie Electronique distribuée sur le Site, il appartient au Distributeur de recueillir l'accord exprès et écrit de l'Utilisateur sur ce

changement, sur le montant de Monnaie électronique disponible et d'indiquer à l'Emetteur les modalités de transfert des fonds correspondants à la Monnaie Electronique disponible.

11. Modification du Contrat-cadre

L'Emetteur se réserve le droit, à tout moment, de modifier le Contrat-cadre. Tout projet de modification du Contrat-cadre est fourni à l'Utilisateur par le Distributeur sur Support durable, au plus tard deux (2) mois avant la date d'application proposée pour son entrée en vigueur. Toute nouvelle prestation proposée par l'Emetteur fera l'objet d'une modification du Contrat-cadre.

Tout Utilisateur peut refuser les modifications proposées et doit notifier son refus au Service Client du Distributeur par lettre recommandée avec avis de réception 2 mois avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans les Conditions Générales du Site.

A défaut d'avoir notifié son refus avant la date d'entrée en vigueur indiquée, l'Utilisateur est réputé accepter les modifications proposées.

Les relations entre les Parties après la date d'entrée en vigueur seront alors régies par la nouvelle version du Contrat-cadre.

En cas de refus par l'Utilisateur, ce refus donnera lieu, sans frais, à la résiliation du Contrat-cadre, ainsi qu'au Remboursement des unités de Monnaie Electronique lui appartenant dans un délai de treize (13) mois suivant la date d'effet de la résiliation en vue de couvrir toutes contestations futures.

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie du Contrat-Cadre seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis. L'Utilisateur en sera cependant informé.

12. Sécurité

L'Emetteur s'engage à assurer ses prestations dans le respect des lois et règlements applicables et des règles de l'art. Notamment, l'Emetteur mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des Utilisateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Emetteur se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Compte en ligne pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. Il s'engage à limiter ce type d'interruptions au strict nécessaire.

L'Emetteur ne saurait toutefois être tenu responsable à l'égard de l'Utilisateur des éventuelles erreurs, omissions, interruptions ou retards des opérations réalisées via le Site résultant d'un accès non autorisé à ce dernier. L'Emetteur ne saurait d'avantage être tenu responsable des vols, destructions ou communications non autorisées de données résultant d'un accès non autorisé au Site. En outre, l'Emetteur demeure étranger au lien de droit existant entre l'Utilisateur et le Bénéficiaire de l'Opération de Paiement ou entre l'Utilisateur et le Site. L'Emetteur ne saurait être tenu responsable des fautes, manquements ou négligence de l'Utilisateur ou du Bénéficiaire l'un envers l'autre, ou du Site et de l'Utilisateur l'un envers l'autre.

Si l'identifiant unique ou toute autre information nécessaire à l'exécution d'une Opération de paiement fourni par l'Utilisateur est inexact, l'Emetteur n'est pas responsable de la mauvaise exécution dudit Service.

Le Distributeur est seul responsable de la sécurité et de la confidentialité des données échangées dans le cadre de l'utilisation du Site conformément aux Conditions Générales du Site, l'Emetteur étant responsable de la sécurité et de la confidentialité des données qu'il échange avec l'Utilisateur dans le cadre des présentes au titre de la création et de la gestion de son Compte, ainsi que des Opérations de paiement associées au Compte.

13. Limitation de responsabilité de l'Emetteur

L'Emetteur n'intervient en aucune manière dans les relations juridiques et commerciales et les éventuels litiges intervenant entre le Bénéficiaire et l'Utilisateur ou entre l'Utilisateur et le Distributeur. L'Emetteur n'exerce aucun contrôle sur la conformité, la sécurité, la licéité, les caractéristiques et le caractère approprié des produits objet d'une Opération de paiement. A cet égard, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les informations utiles avant de procéder à l'achat d'un produit ou service, la collecte de fonds ou toute opération en toute connaissance de cause. Chaque opération réalisée par l'Utilisateur donne naissance à un contrat directement formé entre lui et le ou les Bénéficiaires auquel l'Emetteur est étranger. Ce dernier ne pourra en conséquence être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui en résultent, ni des préjudices éventuels causés à l'Utilisateur à ce titre.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Contrat, la responsabilité de l'Emetteur à l'égard d'un Utilisateur est limitée à la réparation des dommages directs tels que prévus par la réglementation.

14. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit qu'aucun élément de son Espace personnel sur le Site ne porte atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. L'Utilisateur atteste de la conformité, la licéité et le caractère approprié du Don réalisé au profit du Bénéficiaire effectif, de l'achat du bien au Bénéficiaire.

Il s'engage à ne pas exécuter le Contrat-cadre d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer le Site. Il s'engage à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ou entité, de falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une identité.

En cas de manquement à ces obligations l'Emetteur se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il sera également en droit de suspendre, supprimer et/ou bloquer son accès au Compte. Sans préjudice des actions judiciaires engagées par des tiers, l'Emetteur est en droit d'exercer à titre personnel toute action en justice visant à réparer les préjudices qu'il aurait personnellement subis du fait des manquements de l'Utilisateur à ses obligations au titre du présent Contrat.

15. Droit de rétractation

15.1. Dispositions applicables à tous les Utilisateurs

L'Utilisateur ayant été démarché au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sous réserve de répondre le cas échéant aux conditions de l'article D. 341-1 du même code, sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité.

Ce délai de rétractation commence à courir à compter du jour de son inscription en tant qu'Utilisateur.

15.2. Dispositions applicables à l'Utilisateur consommateur

Aux termes de l'article L. 222-7 du Code de la consommation, l'Utilisateur consommateur dispose d'un droit de rétractation pouvant être exercé dans un délai de quatorze (14) jours sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité. Ce délai de rétractation commence à courir soit à compter du jour de la conclusion du Contrat-cadre, soit à compter de la réception des conditions et informations contractuelles, si cette dernière date est postérieure à celle de la conclusion du Contrat-cadre.

Le Contrat-cadre ne pourra recevoir un commencement d'exécution avant l'expiration du délai de rétractation qu'avec l'accord de l'Utilisateur consommateur. L'Utilisateur consommateur reconnaît que l'utilisation des Services après la conclusion du Contrat-cadre sera constitutive d'une demande expresse de sa part pour commencer l'exécution du Contrat-cadre avant l'expiration du délai précité.

L'exercice du droit de rétractation emporte résolution du Contrat-cadre qui, en cas de commencement d'exécution, prend la forme d'une résiliation et ne remet pas en cause les prestations antérieurement réalisées. Dans ce cas, l'Utilisateur consommateur ne sera tenu qu'au paiement proportionnel des Services effectivement fournis.

15.3.Exercice du droit de rétractation

L'Utilisateur doit notifier sa demande de rétractation dans le délai imparti au Service client du Distributeur par téléphone ou par email et adresser un courrier de confirmation à l'adresse du Service client du Distributeur. A cet effet, il peut utiliser le bordereau de rétractation mis à sa disposition par le Distributeur.

16. Règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

L'Emetteur est soumis à l'ensemble de la réglementation luxembourgeoise et française relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En application des dispositions de droit français et luxembourgeois, relatifs à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, l'Emetteur est tenu de s'informer auprès de tout Utilisateur pour toute opération ou relation d'affaires de l'origine, de l'objet et de la destination de l'opération ou de l'ouverture du Compte. Il doit, par ailleurs, réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification de l'Utilisateur et le cas échéant, du Bénéficiaire effectif du Compte et/ou des Opérations de paiement liées à celui-ci.

L'Utilisateur reconnaît que l'Emetteur peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'usage de Données de sécurité personnalisées, l'accès à un Compte ou l'exécution d'une opération ou d'un Remboursement en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une opération réalisée dans le cadre des présentes peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la cellule de renseignement financier nationale.

L'Utilisateur peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les informations ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme lorsque ces données sont relatives au demandeur.

Aucune poursuite et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre l'Emetteur, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès de leur autorité nationale.

17. Protection des Données personnelles

L'Emetteur collecte et traite toute Donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable à la protection de ces Données, et notamment avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et avec le Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les Données personnelles requises lors de la souscription sont nécessaires dans le cadre des services fournis conformément aux présentes. En cas d'absence de fourniture des Données personnelles obligatoires, le demandeur pourra se voir refuser l'accès aux services.

La Personne concernée est informée que les Données personnelles sont notamment collectées pour les finalités suivantes : la fourniture des services fournis tels que décrits aux présentes ; la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; le traitement des demandes d'information et réclamations ; la réalisation de statistiques. Ces traitements sont notamment nécessaires à l'exécution du Contrat-cadre ainsi qu'au respect d'obligations légales auxquelles les responsables de traitement sont soumis. L'Emetteur et le Distributeur agissent en qualité de responsables conjoints de ces traitements.

Les Données personnelles ne seront transmises à aucun tiers sans le consentement exprès des Personnes concernées. Toutefois, la Personne concernée est informée que les Données personnelles sont transmises à des sous-traitants de l'Emetteur, pour les besoins des finalités précitées. Lesdits sous-traitants n'agiront que sur instruction de l'Emetteur et exclusivement pour le compte de ces derniers.

La Personne concernée peut accéder à la liste des sous-traitants en transmettant sa demande au Service client du Distributeur. Elle est informée que l'Emetteur s'assure que ses sous-traitants prennent toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données personnelles. En cas de survenance d'une violation de Données personnelles (perte, intrusion, destruction...) impliquant des risques élevés pour la Personne concernée, cette dernière en sera informée.

L'Emetteur se réserve le droit de divulguer des Données personnelles sur requête d'une autorité légale pour se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, pour protéger ou défendre les droits du titulaire du Compte ou d'une Personne concernée, si des circonstances impérieuses le justifient ou pour protéger la sécurité du titulaire, des Services ou du public.

Les Données personnelles traitées par l'Emetteur dans le cadre des services fournis conformément aux présentes sont conservées pendant la durée strictement nécessaire pour atteindre les finalités mentionnées ci-dessus. Sauf disposition contraire légale et réglementaire, les Données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la date d'effet de la résiliation du Contrat. Il est notamment précisé que les Données personnelles relatives à l'identification sont conservées pendant une durée de cinq ans à compter de la fin de la relation contractuelle, en vertu de la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les Personnes concernées disposent des droits suivants sur leurs Données personnelles, selon les conditions prévues par la réglementation : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité. Une Personne concernée peut à tout moment exercer ses droits en s'adressant au Service client du Distributeur. Sa demande devra indiquer ses nom, prénom, et identifiant, et être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité portant sa signature.

Une réponse sera adressée à la Personne concernée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de sa demande. Ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans ce cas, la Personne concernée sera informée de la prolongation et des motifs du report dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

La Personne concernée est informée qu'elle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente pour toute demande en lien avec ses Données personnelles.

Si la Personne concernée présente sa demande sous une forme électronique, la réponse lui sera fournie par voie électronique, à moins qu'elle ne demande expressément qu'il en soit autrement.

Lorsque les Données personnelles sont relatives à une Personne concernée n'étant pas partie au Contrat-cadre et ont été transmises par l'Utilisateur, ce dernier fait son affaire de communiquer à la Personne concernée les informations du présent article.

Des informations complémentaires sur les traitements de Données personnelles réalisés dans le cadre des présentes, les durées de conservation et sur les droits des Personnes concernées sont disponibles dans la politique de confidentialité du de l'Emetteur (accessible sur le site www.mangopay.com).

18. Secret professionnel

L'Emetteur est tenu au secret professionnel. Toutefois, ce secret peut être levé, conformément à la législation en vigueur, en vertu d'une obligation légale réglementaire et prudentielle, notamment à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, ainsi qu'à celle du juge pénal ou en cas de réquisition judiciaire notifiée au Distributeur. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur a la faculté de relever le Distributeur du secret professionnel en lui indiquant expressément les tiers autorisés à recevoir des informations confidentielles le concernant.

Il est précisé que le secret professionnel pourra être levé par l'effet de la réglementation au profit des sociétés fournissant au Distributeur des tâches opérationnelles importantes dans le cadre des présentes.

19. Propriété intellectuelle

L'Emetteur conserve l'entière propriété des titres et droit de propriété quels qu'ils soient attachés aux Services proposés à l'Utilisateur. Aucun de ces droits de propriété n'est transféré à l'Utilisateur au titre des présentes.

20. Décès de l'Utilisateur et Comptes inactifs

20.1. Décès de l'Utilisateur

Le décès de l'Utilisateur met fin au Contrat-Cadre, dès que celui-ci est porté à la connaissance de l'Emetteur. Les Opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession, considérées comme n'ayant pas été autorisées.

Le Compte d'unité de Monnaie Electronique reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et le Distributeur/l'Emetteur assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

20.2.Comptes inactifs

Tout Compte d'unité de Monnaie Electronique inactif pourra faire l'objet d'une notification d'inactivité par e-mail de la part du Distributeur, suivie d'une relance un (1) mois plus tard. Le Compte de l'Utilisateur est considéré comme inactif lorsqu'à l'issue d'une période de douze (12) mois, il n'a fait l'objet d'aucune opération (hors prélèvement de frais de gestion) à l'initiative de l'Utilisateur (ou de tout mandataire) et qu'il ne s'est pas manifesté auprès du Distributeur sous quelque forme que ce soit.

En l'absence de réponse ou d'utilisation de la Monnaie Electronique disponible dans ce délai, le Compte sera clôturé et maintenu à la seule fin de procéder au Remboursement de la Monnaie électronique. Des frais de gestion pourront être perçus par l'Emetteur.

Le Compte ne pourra plus donner lieu à l'utilisation ultérieure de la Monnaie Electronique.

21. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

22. Indépendance des stipulations contractuelles

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes deviennent caduques ou sont déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur force obligatoire et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par les stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur sens et à leur portée des stipulations initialement convenues.

23. Protection des fonds collectés

Les fonds de l'Utilisateur sont déposés à chaque fin de Jour Ouvrable dans un compte ouvert auprès d'une Banque et sont cantonnés par celle-ci.

Aux termes de l'article 24-10 (1) a) de la Loi du 20 mai 2011 publiée au [Mémorial A n° 104](#) du 24 mai 2011 du Grand-Duché du Luxembourg et de l'article 14 de la loi du 10 novembre 2009 publiée au Mémorial A n° 215 du 11 novembre 2009 du Grand-Duché du Luxembourg, portant transposition de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique, les fonds collectés sont protégés et ne tombent pas dans la masse des avoirs de l'établissement de monnaie électronique en cas de liquidation, de faillite ou de toute autre situation de concours de ce dernier.

24. Incessibilité

Le Contrat-cadre ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par l'Utilisateur, à titre onéreux ou gratuit. Il est par suite interdit de céder à un tiers l'un quelconque des droits ou obligations qu'il tient des présentes. En cas de manquement à cette interdiction, outre la résiliation immédiate des présentes, sa responsabilité pourra être engagée par l'Emetteur.

25. Convention de preuve

Toutes les données reprises de façon inaltérable, fiable, et sécurisée dans la base de données informatique

de l'Emetteur relatives notamment aux ordres de paiement et confirmations reçues de l'Utilisateur, aux notifications envoyées, aux accès, Retrait, Remboursement feront foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

26. Réclamation et médiation

L'Utilisateur est invité à s'adresser au Service client du Distributeur, éventuellement indiqué sur le Site pour toute réclamation.

Toute réclamation autre que celle prévue à l'article 8 portant sur la conclusion, l'exécution ou la résiliation du Contrat-cadre et des services d'émission et de gestion de Monnaie électronique devra être notifiée par e-mail à l'adresse suivante : legal@mangopay.com.

L'Utilisateur accepte que l'Emetteur réponde à ses réclamations sur un Support durable. La réponse sera transmise dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation par l'Emetteur. Cependant, pour des raisons échappant à son contrôle, l'Emetteur pourra se trouver dans l'impossibilité de répondre dans ce délai de quinze (15) jours.

Dans ce cas, il communiquera à l'Utilisateur une réponse précisant les raisons de ce délai supplémentaire ainsi que la date à laquelle il enverra la réponse définitive. En tout état de cause, l'Utilisateur recevra une réponse définitive au plus tard dans un délai de trente-cinq (35) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation.

L'Utilisateur est informé que la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur financier) est compétente pour régler sur une base extrajudiciaire les litiges relatifs à l'exécution du présent Contrat-Cadre. Pour plus d'informations sur la CSSF et sur les conditions d'un tel recours, l'Utilisateur peut s'adresser au Service client du Distributeur ou consulter le site internet de la CSFF (<http://www.cssf.lu>). Les demandes de médiation doivent être adressées à Monsieur le Médiateur de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (direction@cssf.lu) et ce, sans préjudice des autres voies d'actions légales. Cependant, le médiateur ne peut être saisi, si la demande est manifestement infondée ou abusive, si le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, si la demande auprès du médiateur est introduite dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite auprès du professionnel, si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur.

27. Langue – Droit applicable et juridiction compétente

Sauf en cas d'application d'une loi d'ordre public (laquelle ne s'appliquera que dans les strictes limites de son objet), il est expressément stipulé que l'anglais est la langue choisie et utilisée par les Parties dans leurs relations précontractuelles et contractuelles, et que le Contrat-cadre est soumis à la loi française et que tout litige entre les Parties au titre de ce dernier sera soumis à la juridiction des tribunaux français compétents.